

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3166

21 novembre 2015

SOMMAIRE

AAM International S.à r.l.	151956	Baltikums Luxembourg S.A.	151968
AAM Luxembourg S.à r.l.	151957	Banque Internationale à Luxembourg	151966
Acera S.A.	151957	Bartok Capital S.A. S.P.F.	151940
AC Holdings S.à r.l.	151953	Bati Renov Deisgn' S.à r.l.	151922
A.D.E. - Aide au Développement aux Entreprises S.A.	151942	Bengals S.à r.l.	151964
Adenium Foresight VCT (Lux) 1 S.à r.l.	151953	Blackstone Perpetual Topco S.à r.l.	151966
ADN S.A.	151954	Bond Street Capital S.A.	151941
Advanced Oeno Consulting S.à r.l.	151958	Capital Power Credit Services (Luxembourg)	151963
Advent Global Fund	151958	Corestate Capital Holding S.A.	151967
AESI II Holdings (Lux) S.à r.l.	151958	CPR Invest	151965
Agrifin S.A.	151959	Danube JointCo S.à r.l.	151966
Ahrend Inrichten B.V., succursale de Luxembourg	151959	DI SA	151928
Alcoa Luxembourg S.à r.l.	151960	Fidicor II S.A.	151930
ALLTEC Participations S.A.	151960	Fidicor I S.A.	151930
Alpha Industrial Holding S.A.	151960	Fineos International (Luxembourg) S.A.	151930
Alphitan International S.A.	151954	Galluspark (Bridge) S.à r.l.	151955
Alres S.à r.l.	151961	Haystack Ventures Advisors S.à r.l.	151957
Alux S.A.	151961	i.biz S.à r.l.	151925
ANAUDINE Spf S.A.	151962	i.biz S.à r.l.	151928
AR Construction S.à r.l.	151962	IEPS Trade Marks SCSp	151959
Art Investments International S.A.	151964	International Services Company	151925
Asia Internet Holding S.à r.l.	151954	IP Network Services S.A.	151968
Asian Property Fund S.à r.l.	151955	Legg Mason Funds Global Series (Luxembourg)	151961
Asia Property Fund IV S.à r.l. SICAV-SIF ..	151955	London Core Holding S.à r.l.	151943
Atlas SICAV - FIS	151956	Mapple Europe Holdings S.à r.l.	151935
A.T.R. Lux S.A.	151943	MPT RHM Kladow S.à r.l.	151941
Babson Global Credit Fund (Lux) SCSp, SICAV-SIF	151964	Paloma Investment S.à r.l.	151935
Babson GPC GP S.à r.l.	151965	Société Phenix Equipement S.à r.l.	151942
Baek-Immo Sicav	151967	Union Bancaire Privée (Europe) S.A.	151941
Baker Hughes International Holdings S.à r.l.	151965	Venere S.A.	151941
Baltamon S.A.	151967	Zaragoza S.A.	151956

Bati Renov Deisgn' S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 37-39, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 201.544.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze.

Le quatre novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Serge VANDENBOSSCHE, gérant de société, demeurant à L-8041 Strassen, 37-39, rue des Romains.

Lequel comparant est ici représenté par Monsieur Louis FELICETTI, employé, demeurant professionnellement à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 27 juillet 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, par son mandataire, a prié le notaire instrumentant d'acter les faits suivants:

Qu'il est l'actionnaire unique de la société par actions simplifiée de droit français BATI RENOV DESIGN', ayant son siège social à F-77590 Chartrettes, 9, rue du Champ Fleuri, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Melun sous le numéro 501 865 331,

constituée suivant statuts enregistrés au SIE de Melun-Extérieur, le 29 novembre 2007, Bordereau n° 2007/1 714, Case n° 31,

au capital social de mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-), représenté par soixante (60) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25.-),

Il a été pris acte à ce que les documents suivants, lesquels restent annexés au présent acte, ont été soumis à l'assemblée générale:

- une copie du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 septembre 2015 décidant du transfert du siège social de la société de France au Grand-Duché de Luxembourg;

- une copie conforme des statuts de la société avant le transfert.

L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1) Transfert du siège social de la société de la France au Grand-Duché de Luxembourg.
- 2) Soumission de la société au droit luxembourgeois avec adoption de la nationalité luxembourgeoise.
- 3) Changement de la forme juridique en une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec remplacement des soixante (60) actions existantes par soixante (60) parts sociales sans désignation de valeur nominale.
- 4) Changement de la dénomination sociale de la société en BATI RENOV DESIGN' S.à r.l..
- 5) Approbation du bilan de la situation patrimoniale.
- 6) Augmentation de capital à concurrence du montant de DIX MILLE NEUF CENTS EUROS (€ 10.900.-) pour le porter de son montant actuel de MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 1.500.-) au montant de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400.-) sans création de parts sociales nouvelles mais en augmentant la valeur du pair comptable moyennant un versement en numéraire du montant de DIX MILLE NEUF CENTS EUROS (€ 10.900.-)
- 7) Décharge à l'ancien président de la société.
- 8) Refonte complète des statuts afin de les mettre en conformité avec la loi luxembourgeoise
- 9) Nomination du gérant de la société avec détermination de ses pouvoirs.
- 10) Fixation de l'adresse du siège social de la société à L-8041 Strassen, 37-39, rue des Romains.

Ensuite le comparant a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de transférer le siège social de la société de la France vers le Grand-Duché de Luxembourg.

Ainsi qu'il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 septembre 2015, l'actionnaire unique a déjà décidé de transférer le siège social de la société de la France vers le Grand-Duché de Luxembourg, la présente assemblée générale étant appelée à voter et se prononcer une seconde fois sur le transfert du siège social de la France vers le Grand-Duché de Luxembourg et à authentifier ladite décision conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise.

Cette décision restera, ainsi que dit plus haut, annexée au présent acte notarié.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide que la société sera dès ce moment et dorénavant régie par le droit luxembourgeois, à l'exclusion de tout autre. Les résolutions ci-après sont de ce fait prises conformément et en accord avec le droit luxembourgeois.

Le transfert du siège ne donne pas lieu à la constitution d'une personne morale nouvelle, même du point de vue fiscal.

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide de changer la forme juridique de la société en une société à responsabilité limitée et de remplacer les soixante (60) actions existantes par soixante (60) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique décide de changer la dénomination sociale de la société en BATI RENOV DESIGN' S.à r.l..

Cinquième résolution

L'actionnaire unique approuve le bilan de la situation patrimoniale de la société avant le transfert de France au Grand-Duché de Luxembourg, lequel bilan, après avoir été signé "ne varietur" par le notaire instrumentant et le comparant restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

Sixième résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social à concurrence du montant de DIX MILLE NEUF CENTS EUROS (€ 10.900.-) pour le porter de son montant actuel de MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 1.500.-) au montant de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400.-) sans création de parts sociales nouvelles mais en augmentant la valeur du pair comptable moyennant un versement en numéraire du montant de DIX MILLE NEUF CENTS EUROS (€ 10.900.-).

Le montant de DIX MILLE NEUF CENTS EUROS (€ 10.900.-) se trouve à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la représentation des pièces justificatives de libération.

Septième résolution

L'actionnaire unique donne décharge à l'ancien président de la société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Huitième résolution

L'actionnaire unique décide de procéder à une refonte complète des statuts afin de mettre en conformité avec la loi luxembourgeoise et qui seront de la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs co-associés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet: Entreprise du bâtiment: maçonnerie, gros oeuvre, charpente, couverture et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de BATI RENOV DESIGN' S.à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi à Strassen.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400.-), représenté par soixante (60) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Dans le cas de l'alinéa 2 le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant et, pour autant que les statuts le prévoient, aux autres héritiers légaux.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société, trois

mois après une mise en demeure signifiée aux gérants par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Toutefois, pendant le dit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, sous réserve de la prescription de la dernière phrase de l'art. 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures, soit par un tiers agréé par eux, soit par la société elle-même, lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seings privés.

Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'art. 1690 du Code civil.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Attribution des parts sociales

Les soixante (60) parts sociales sont toutes attribuées à Monsieur Serge VANDENBOSSCHE, prénommé.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice au Grand-Duché de Luxembourg commence ce jour même et se termine le 31 décembre 2015.

Neuvième résolution

La personne suivante a été nommée comme gérant de la société pour une durée indéterminée:
Monsieur Serge VANDENBOSSCHE, gérant de société, demeurant à L-8041 Strassen, 37-39, rue des Romains, lequel peut engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Dixième résolution

Le siège social est fixé à l'adresse suivante: L-8041 Strassen, 37-39, rue des Romains.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant de tout ce qui précède, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: L. FELICETTI, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 17 novembre 2015. Relation: GAC/2015/9888. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 19 novembre 2015.

Référence de publication: 2015186825/173.

(150209391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

i.biz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 150.629.

I.S.C. S.A., International Services Company, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 139.574.

—
JOINT MERGER PROPOSAL BETWEEN:

1) i.biz S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg (the "RCS") under number B 150629 (hereafter named "i.biz- or "Absorbing Company"), incorporated pursuant to a notarial deed of 30 December 2009 of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter named "Mémorial") number 320 of 12 February 2010. The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary, of 8 September 2014, published in the Mémorial number 2043 of 21 October 2014, and

2) International Services Company, or I.S.C. SA for short, a société anonyme with registered office at L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg, registered with the RCS under number B 139574 (hereafter named "ISC" or "Absorbed Company"), incorporated pursuant to a notarial deed of 16 June 2008 of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial number 1731 of 14 July 2008. The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary, of 8 September 2014, published in the Mémorial number 3068 of 23 October 2014;

This joint merger proposal has been prepared by the single Manager and the Board of Directors of each Merging Company for the purpose of a merger through absorption between the Absorbing Company being the sole shareholder of the Absorbed Company at the date hereof:

MERGER PROPOSAL

1) i.biz (the "Absorbing Company") intends to merge with and to absorb ISC (the "Absorbed Company" and together with the Absorbing Company, the "Merging Companies"). In this respect, the single Manager of ibiz and the board of directors of ISC approved the merger of i.biz and of ISC by acquisition (absorption) by i.biz of ISC.

2) The Absorbing Company holds all the shares in the Absorbed Company.

Consequently, the merger will be accomplished pursuant to articles 278 and following of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

3) The merger shall become effective between the Merging Companies on the 31 December 2015 (the “Effective Date”) (provided that this day is at least 30 days after the date of publication of the present merger proposal in the Mémorial) and vis-à-vis third parties after the publication in accordance with article 9 of the Law of the notary certificate drawn up at the request of the Absorbing Company, recording that the conditions of article 279 of the Law are fulfilled.

4) For accounting purposes, all operations of the Absorbed Company shall be considered as operations of the Absorbing Company as of the Effective Date.

5) None of the shareholders of the Merging Companies has any special rights and no securities other than shares (actions/ parts sociales) of the Merging Companies are outstanding.

6) No special advantages are granted to the members of the boards, the auditors or the experts (to the extent appointed) of the Merging Companies.

7) The shareholders of the Absorbing Company are entitled to inspect at the registered office of the Absorbing Company the documents specified under article 267 paragraph (1) a) and b) of the Law (namely, (i) the common draft terms of merger and (ii) the relevant annual accounts and related reports of the Merging Companies (as applicable)) during a period of at least one month before the Effective Date but starting from the date of publication of the present deed in the Mémorial. On simple request any shareholder can obtain copies of these documents free of charge.

8) The shareholder(s) of each of the Merging Companies have waived their right to have an accounting statement prepared pursuant to, and as permitted by, article 267 of the Law.

9) One or more shareholders of the Absorbing Company holding at least 5% of the shares in the subscribed capital are entitled during the period provided for under point 7) to require that a general meeting be called in order to decide whether or not to approve the merger. It is noted that on the date hereof, the Absorbing Company has a sole shareholder.

10) Unless a contrary decision by a general meeting of any Merging Company is passed, the merger shall, as set out herebefore, become effective on the Effective Date, and will ipso jure, as set out under article 274 of the Law with the exception of article 274 paragraph (1) b), have the following consequences:

a) the universal transfer, both as between Merging Companies and vis-à-vis third parties, of all assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company;

b) the Absorbed Company shall cease to exist; and

c) the cancellation of the shares of the Absorbed Company held by the Absorbing Company.

11) The articles of incorporation of the Absorbing Company are not altered as a result of the merger. The share capital of the Absorbing Company is not increased as a result of the merger.

12) The Absorbing Company shall undertake all formalities necessary or useful in order to give effect to the merger and the universal transfers of all assets and liabilities of the Absorbed Company.

13) The mandates of the directors of the Absorbed Company shall end on the Effective Date.

14) The corporate documents relating to the Absorbed Company will be kept at the registered office of i.biz, the surviving Absorbing Company, for the period provided for by law.

The present Joint merger proposal is worded in English, followed by a French translation, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

PROJET DE FUSION ENTRE:

1) i.biz S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 150629 (ci-après appelée «i.biz» ou la «Société Absorbante»), constituée suivant acte notarié du 30 décembre 2009 de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le «Mémorial») numéro 320 du 12 février 2010.

Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 8 septembre 2014, publié au Mémorial sous le numéro 3043, en date du 21 octobre 2014; et

2) International Services Company, en abrégé I.S.C. SA, une société anonyme ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg, enregistrée auprès du RCS sous le numéro B 139574 (ci-après nommée «ISC» ou «Société Absorbée»), constituée suivant acte notarié du 16 juin 2008 de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 1731 du 14 juillet 2008. Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 8 septembre 2014, publié au Mémorial sous le numéro 3068, en date du 23 octobre 2014;

Ce projet commun de fusion a été préparé par le gérant unique et le conseil d'administration de chaque Société Fusionnante dans le but d'une fusion par absorption entre la Société Absorbante étant l'actionnaire unique de la Société Absorbée à la date susmentionnée.

PROJET DE FUSION

1) i.biz (la «Société Absorbante») a l'intention de fusionner et d'absorber ISC (la «Société Absorbée» et ensemble avec la Société Absorbante, les «Sociétés Fusionnantes»). Pour cela, le gérant unique de i.biz et le conseil d'administration de ISC ont approuvé la fusion de i.biz et de ISC par l'acquisition (l'absorption) par i.biz d'ISC.

2) La Société Absorbante détient toutes les actions de la Société Absorbée.

Par conséquent, la fusion sera accomplie conformément à l'article 278 à la suite de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»).

3) La fusion deviendra effective entre les Société Fusionnantes le 31 décembre 2015 («la Date Effective») (pourvu que ce jour soit au moins 30 jours après la date de publication du présent projet de fusion au Mémorial) et vis-à-vis des tiers après la publication conformément à l'article 9 de la Loi du certificat du notaire rédigé à la requête de la Société Absorbante prenant acte que les conditions de l'article 279 de la Loi sont remplies.

4) D'un point de vue comptable, toutes les opérations de la Société Absorbée doivent être considérées comme des opérations de la Société Absorbante à compter de la Date Effective.

5) Aucun des associés des Sociétés Fusionnantes n'a de droit spécial ni de titres autre que des actions/parts sociales émises des Sociétés Fusionnantes.

6) Aucun avantage spécial n'est donné aux membres des conseils, aux réviseurs ou aux experts (éventuellement nommés) des Sociétés Fusionnantes.

7) Les associés de la Société Absorbante ont le droit d'inspecter au siège sociale de la Société Absorbante les documents mentionnés à l'article 267 alinéa (1) a) et b) de la Loi c'est à dire, (i) les termes du projet commun de fusion et (ii) les comptes annuels pertinents et les rapports qui y sont liés des Sociétés Fusionnantes (le cas échéant) pendant une période au moins d'un mois avant la Date Effective mais à compter de la date de publication du présent acte au Mémorial. Sur simple demande tout associé peut obtenir copie de ces documents sans frais.

8) Les associés de chacune des Sociétés Fusionnantes ont renoncé à leur droit à faire préparer un extrait des comptes conformément à et dans la mesure autorisée par l'article 267 de la Loi.

9) Un ou plusieurs associés de la Société Absorbante détenant au moins cinq pourcent des parts sociales dans le capital souscrit ont le droit pendant la période prévue sous le point 7) de demander la convocation d'une assemblée générale dans le but de décider de l'approbation ou non de la fusion. Il est noté qu'à la date du présent acte la Société Absorbante a un seul associé.

10) Sauf décision contraire par une assemblée générale des Sociétés Fusionnantes, la fusion prendra effet comme décrit ci-dessus à la Date Effective et aura ipso jure, comme décrit à l'article 274 de la Loi avec l'exception de l'article 274 paragraphe (1) b), les conséquences suivantes:

a) le transfert universel à la fois entre les Sociétés Fusionnantes et vis-à-vis des tiers de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante;

b) la Société Absorbée cessera d'exister; et

c) l'annulation des actions de la Société Absorbée détenue par la Société Absorbante.

11) Les statuts de la Société Absorbante ne sont pas modifiés en conséquence de la fusion. Le capital social de la Société Absorbante n'est pas augmenté à la suite de la fusion.

12) La Société Absorbante devra mettre en oeuvre toutes les formalités nécessaires ou utiles à donner effet à la fusion et au transfert universel de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée.

13) Les mandats des administrateurs de la Société Absorbée se termineront à la Date Effective.

14) Les documents sociaux relatifs à la Société Absorbée devront être conservés au siège social de i.biz, la Société Absorbante qui survit, pendant la période prévue par la loi.

Ce projet commun de fusion est rédigé en anglais suivi par une traduction française; en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Luxembourg, le 19 novembre 2015.

Pour i.biz, société absorbante

s. M. Frederick SCHIWEK

Gérant unique

Pour ISC, société absorbée

s. M. Xavier BUCK / s. M. Frederick SCHIWEK

Administrateurs

Référence de publication: 2015186733/141.

(150209906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

DI SA, Société Anonyme.**Capital social: EUR 19.032.817,75.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 135.830.

i.biz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 150.629.

—
JOINT MERGER PROPOSAL BETWEEN:

1) DI SA, a société anonyme with registered office at L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg (the “RCS”) under number B 135830 (hereafter named “DI” or “Absorbing Company”), incorporated pursuant to a notarial deed of 28 December 2007 of Maître Emile SCHLESSER, then notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter named “Mémorial”) number 496 of 27 February 2008. The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary, of 3 July 2014, published in the Mémorial number 2428 of 10 September 2014, and

2) i.biz S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg, registered with the RCS under number B 150629 (hereafter named “i.biz- or “Absorbed Company”), incorporated pursuant to a notarial deed of 30 December 2009 of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, number 320 of 12 February 2010. The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary, of 8 September 2014, published in the Mémorial number 2043 of 21 October 2014

This joint merger proposal has been prepared by the Board of Directors and the single Manager of each Merging Company for the purpose of a merger through absorption between the Absorbing Company being the sole shareholder of the Absorbed Company at the date hereof:

MERGER PROPOSAL

1) DI (the “Absorbing Company”) intends to merge with and to absorb i.biz (the “Absorbed Company” and together with the Absorbing Company, the “Merging Companies”). In this respect, the board of directors of DI and the single Manager of i.biz approved the merger of DI and of i.biz by acquisition (absorption) by DI of i.biz.

2) The Absorbing Company holds all the shares in the Absorbed Company.

Consequently, the merger will be accomplished pursuant to articles 278 and following of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”).

3) The merger shall become effective between the Merging Companies on the 31 December 2015 (the “Effective Date”) (provided that this day is at least 30 days after the date of publication of the present merger proposal in the Mémorial) and vis-à-vis third parties after the publication in accordance with article 9 of the Law of the notary certificate drawn up at the request of the Absorbing Company, recording that the conditions of article 279 of the Law are fulfilled.

4) For accounting purposes, all operations of the Absorbed Company shall be considered as operations of the Absorbing Company as of the Effective Date.

5) None of the shareholders of the Merging Companies has any special rights and no securities other than shares (actions/ parts sociales) of the Merging Companies are outstanding.

6) No special advantages are granted to the members of the boards, the auditors or the experts (to the extent appointed) of the Merging Companies.

7) The shareholders of the Absorbing Company are entitled to inspect at the registered office of the Absorbing Company the documents specified under article 267 paragraph (1) a) and b) of the Law (namely, (i) the common draft terms of merger and (ii) the relevant annual accounts and related reports of the Merging Companies (as applicable)) during a period of at least one month before the Effective Date but starting from the date of publication of the present deed in the Mémorial. On simple request any shareholder can obtain copies of these documents free of charge.

8) The shareholder(s) of each of the Merging Companies have waived their right to have an accounting statement prepared pursuant to, and as permitted by, article 267 of the Law.

9) One or more shareholders of the Absorbing Company holding at least 5% of the shares in the subscribed capital are entitled during the period provided for under point 7) to require that a general meeting be called in order to decide whether or not to approve the merger.

10) Unless a contrary decision by a general meeting of any Merging Company is passed, the merger shall, as set out herebefore, become effective on the Effective Date, and will ipso jure, as set out under article 274 of the Law with the exception of article 274 paragraph (1) b), have the following consequences:

a) the universal transfer, both as between Merging Companies and vis-à-vis third parties, of all assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company;

b) the Absorbed Company shall cease to exist; and

c) the cancellation of the shares of the Absorbed Company held by the Absorbing Company.

11) The articles of incorporation of the Absorbing Company are not altered as a result of the merger. The share capital of the Absorbing Company is not increased as a result of the merger.

12) The Absorbing Company shall undertake all formalities necessary or useful in order to give effect to the merger and the universal transfers of all assets and liabilities of the Absorbed Company.

13) The mandates of the single Manager of the Absorbed Company shall end on the Effective Date.

14) The corporate documents relating to the Absorbed Company will be kept at the registered office of DI, the surviving Absorbing Company, for the period provided for by law.

The present Joint merger proposal is worded in English, followed by a French translation, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

PROJET DE FUSION ENTRE:

1) DI SA, une société anonyme ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 135830 (ci-après nommée «DI» ou «Société Absorbante»), constituée suivant acte notarié du 28 décembre 2007 de Maître Emile SCHLESSER, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le «Mémorial») numéro 496 du 27 février 2008. Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 3 juillet 2014, publié au Mémorial sous le numéro 2428, en date du 10 septembre 2014; et

2) i.biz S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg, enregistrée auprès du RCS sous le numéro B 150629 (ci-après appelée «i.biz» ou la «Société Absorbée»), constituée suivant acte notarié du 30 décembre 2009 de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial numéro 320 du 12 février 2010. Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 8 septembre 2014, publié au Mémorial sous le numéro 3043, en date du 21 octobre 2014

Ce projet commun de fusion a été préparé par le conseil d'administration et le gérant unique de chaque Société Fusionnante dans le but d'une fusion par absorption entre la Société Absorbante étant l'associé unique de la Société Absorbée à la date susmentionnée.

PROJET DE FUSION

1) DI (la «Société Absorbante») a l'intention de fusionner et d'absorber i.biz (la «Société Absorbée» et ensemble avec la Société Absorbante, les «Sociétés Fusionnantes»). Pour cela, le conseil d'administration de DI et le gérant unique de i.biz ont approuvé la fusion de DI et de i.biz par l'acquisition (l'absorption) par DI d'i.biz.

2) La Société Absorbante détient toutes les parts sociales de la Société Absorbée.

Par conséquent, la fusion sera accomplie conformément à l'article 278 à la suite de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»).

3) La fusion deviendra effective entre les Société Fusionnantes le 31 décembre 2015 («la Date Effective») (pourvu que ce jour soit au moins 30 jours après la date de publication du présent projet de fusion au Mémorial) et vis-à-vis des tiers après la publication conformément à l'article 9 de la Loi du certificat du notaire rédigé à la requête de la Société Absorbante prenant acte que les conditions de l'article 279 de la Loi sont remplies.

4) D'un point de vue comptable, toutes les opérations de la Société Absorbée doivent être considérées comme des opérations de la Société Absorbante à compter de la Date Effective.

5) Aucun des associés des Sociétés Fusionnantes n'a de droit spécial ni de titres autre que des actions/parts sociales émises des Sociétés Fusionnantes.

6) Aucun avantage spécial n'est donné aux membres des conseils, aux réviseurs ou aux experts (éventuellement nommés) des Sociétés Fusionnantes.

7) Les actionnaires de la Société Absorbante ont le droit d'inspecter au siège sociale de la Société Absorbante les documents mentionnés à l'article 267 alinéa (1) a) et b) de la Loi c'est à dire, (i) les termes du projet commun de fusion et (ii) les comptes annuels pertinents et les rapports qui y sont liés des Sociétés Fusionnantes (le cas échéant) pendant une période au moins d'un mois avant la Date Effective mais à compter de la date de publication du présent acte au Mémorial. Sur simple demande tout actionnaire peut obtenir copie de ces documents sans frais.

8) Les associés de chacune des Sociétés Fusionnantes ont renoncé à leur droit à faire préparer un extrait des comptes conformément à et dans la mesure autorisée par l'article 267 de la Loi.

9) Un ou plusieurs actionnaires de la Société Absorbante détenant au moins cinq pourcent des parts sociales dans le capital souscrit ont le droit pendant la période prévue sous le point 7) de demander la convocation d'une assemblée générale dans le but de décider de l'approbation ou non de la fusion.

10) Sauf décision contraire par une assemblée générale des Sociétés Fusionnantes, la fusion prendra effet comme décrit ci-dessus à la Date Effective et aura ipso jure, comme décrit à l'article 274 de la Loi avec l'exception de l'article 274 paragraphe (1) b), les conséquences suivantes:

a) le transfert universel à la fois entre les Sociétés Fusionnantes et vis-à-vis des tiers de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante;

b) la Société Absorbée cessera d'exister; et

c) l'annulation des parts sociales de la Société Absorbée détenue par la Société Absorbante.

11) Les statuts de la Société Absorbante ne sont pas modifiés en conséquence de la fusion. Le capital social de la Société Absorbante n'est pas augmenté à la suite de la fusion.

12) La Société Absorbante devra mettre en oeuvre toutes les formalités nécessaires ou utiles à donner effet à la fusion et au transfert universel de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée.

13) Le mandat du gérant unique de la Société Absorbée se terminera à la Date Effective.

14) Les documents sociaux relatifs à la Société Absorbée devront être conservés au siège social de DI, la Société Absorbante qui survit, pendant la période prévue par la loi.

Ce projet commun de fusion est rédigé en anglais suivi par une traduction française; en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Luxembourg, le 19 novembre 2015.

Pour DI, société absorbante

s. M. Xavier BUCK / s. M. Frederick SCHIWEK

Administrateurs

Pour i.biz, société absorbée

s. M. Frederick SCHIWEK

Gérant unique

Référence de publication: 2015186925/139.

(150210038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

Fidicor I S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 10.217.600,00.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 8, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 140.417.

Fidicor II S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 10.217.600,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 140.416.

Fineos International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 189.389.

—
DIVISION PROPOSAL

Division of (i) Fidicor I S.A. and of (ii) Fidicor II S.A. (the Divided Companies) to be carried out by way of transfer, without dissolution, of part of their assets to Fineos International (Luxembourg) S.à r.l. (the Recipient or Fineos Luxembourg, together with the Divided Companies, the Companies).

The board of directors of (i) the Divided Companies and of (ii) the Recipient has decided to draft the following terms of the division in accordance with the provisions of article 287 (1) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law) and to present the draft terms of the division (the Division Proposal) to the sole shareholder of the Companies (the Sole Shareholder).

I. The Companies

1. Fidicor I. Fidicor I S.A. (Fidicor I) is a public company limited by shares, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg-Ville, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140.417, with a share capital of ten million

two hundred seventeen thousand six hundred euro (EUR 10,217,600.-), represented by one hundred two thousand one hundred seventy-six (102,176.-) shares in registered form with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, incorporated by a division deed of Fidicor S.A. enacted by Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on April 10, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1,974 of August 13, 2008. The articles of association of Fidicor

I (the Fidicor I Articles) have not been amended since this deed.

The board of directors of Fidicor I has decided at its meeting of November 17, 2015 to propose to the Sole Shareholder of Fidicor I to divide Fidicor I by transfer of part of its assets, without dissolution, to the Recipient.

2. Fidicor II. Fidicor II S.A. (Fidicor II) is a public company limited by shares, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140.416, with a share capital of ten million two hundred seventeen thousand six hundred euro (EUR 10,217,600.-), represented by one hundred two thousand one hundred seventy-six (102,176.-) shares in registered form with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, incorporated by a division deed of Fidicor S.A. enacted by Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on April 10, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1,974 of August 13, 2008. The articles of association of Fidicor II (the Fidicor II Articles) have not been amended since this deed.

The board of directors of Fidicor II has decided at its meeting of November 17, 2015 to propose to the Sole Shareholder of Fidicor II to divide Fidicor II by transfer of part of its assets, without dissolution, to the Recipient.

3. Fineos International (Luxembourg) S.à r.l. Fineos International (Luxembourg) S.à r.l. (Fineos Luxembourg) is a private company limited by shares, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 189.389, with a share capital of fifty thousand euro (EUR 50,000.-), represented by five thousand (5,000.-) shares in registered form with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, incorporated by a deed enacted by Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on July 31, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2,812 of October 8, 2014. The articles of association of Fineos Luxembourg (the Fineos Luxembourg Articles and the latter, together with the Fidicor I Articles and the Fidicor II Articles, the Articles) have been amended for the last time on October 27, 2015 by a deed enacted by Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The board of managers of Fineos Luxembourg has decided at its meeting of November 17, 2015 to propose to the Sole Shareholder of Fineos Luxembourg to accept the division of (i) Fidicor I and of (ii) Fidicor II by transfer of part of their assets, without dissolution, to Fineos Luxembourg.

II. The allocation of the assets and liabilities of the Divided Companies to the Recipient

The boards of directors of the Companies have approved the division of the Divided Companies whereby, following their division without dissolution, the Divided Companies will transfer to the Recipient part of their assets and liabilities in accordance with articles 285 and following of the Law and this Division Proposal.

The board of directors of the Companies shall convene the Sole Shareholder to an extraordinary general meeting of shareholder (the Extraordinary General Meeting) to be held for the purpose of article 291 of the Law before a Luxembourg notary as soon as practicable after one month has elapsed following the filing and publication of this Division Proposal in accordance with articles 9 and 290 of the Law, in order to approve the division of the Divided Companies in accordance with this Division Proposal.

Based on the present Division Proposal and in accordance with articles 288, 296, 303 and 307 of the Law, the Divided Companies, without dissolution, will transfer part of their assets and liabilities to the Recipient as at the date of the Extraordinary General Meeting.

The assets and liabilities of the Divided Companies on basis of the financial statements as per June 30, 2015 are valued by the board of directors of the Divided Companies - and acknowledged in terms of value by the board of directors of the Recipient - at their fair market values and will be allocated to the Recipient as follows:

1. Assets and liabilities allocated by Fidicor I to Fineos Luxembourg.

Assets:

- The entire shareholding interest in Fineos S.p.A., consisting of no. 9.959.000 shares of the latter with nominal value of EUR 1,00 per each, equal to 49,8% of the share capital of Fineos S.p.A., for a contribution value of EUR 15.744.393,55;
- The entire shareholders loan (interest free) granted by Fidicor I to Fineos S.p.A., equal to EUR 6.860.000 as of 30.06.2015.

Liabilities:

- the entire debenture convertible loan (interest free) equal to EUR 4.800.000 as of 30.06.2015;
- the entire shareholders loan (interest free), granted by the Sole Shareholder to Fidicor I, equal to EUR 10.835.334,61 as of 30.06.2015.

2. Assets and liabilities allocated by Fidicor II to Fineos Luxembourg.

Assets:

- The entire shareholding interest in Fineos S.p.A., consisting of no. 9.959.000 shares of the latter with nominal value of EUR 1,00 per each, equal to 49,8% of the share capital of Fineos S.p.A., for a contribution value of EUR 15.744.393,55;
- The entire shareholders loan (interest free) granted by Fidicor II to Fineos S.p.A., equal to EUR 6.835.000 as of 30.06.2015.

Liabilities:

- the entire debenture convertible loan (interest free) equal to EUR 4.800.000 as of 30.06.2015;
- the entire shareholders loan (interest free), granted by the Sole Shareholder to Fidicor II, equal to EUR 10.845.748,75 as of 30.06.2015.

3. Other assets and liabilities of Fidicor I and Fidicor II. Any asset or liability not expressly transferred to Fineos Luxembourg will be transferred to Fineos Luxembourg, as the case may be, with the exception of the amounts on the bank accounts of Fidicor I or Fidicor II that will remain as asset of these companies.

4. General provisions. The fees and costs of the division of the Divided Companies and all the fiscal debts will be borne by the Recipient prorata the assets and liabilities transferred.

The division of the Divided Companies will have the following effects on the amount of the distributable and non distributable reserves of the Companies:

	Fineos Luxembourg	Fidicor I	Fidicor II
Distributable reserves	EUR 0	EUR 5,784,393.55	EUR 0
Non distributable reserves	EUR 0	EUR 0	EUR 0
Total:	EUR 0	EUR 5,784,393.55	EUR 0

According to article 296 of the Law, the expert auditor's report on the division and the report provided for in article 26-1 of the Law will not be issued, given that the Sole Shareholder has expressly renounced to this right.

The exchange ratio of the shares in the share capital of the Companies is such that at the date of the approval of the division, the Sole Shareholder will have 100% of the shares in Companies.

The newly issued shares of Fineos Luxembourg will be in registered form.

The shares of the Divided Companies will be cancelled prorata the assets and liabilities transferred to the Recipient at the Extraordinary General Meeting.

As a result, 696,906 shares of Fineos Luxembourg will be issued for 101,866 shares cancelled in Fidicor I and 693,364 shares of Fineos Luxembourg will be issued for 101,866 shares cancelled in Fidicor II.

III. Effective date of the Division from an accounting point of view

The Recipient shall be entitled to the assets and liabilities transferred as from July 1st 2015.

The Sole Shareholder shall participate in the equity and the profits of Fineos Luxembourg, regarding the newly issued shares, as from July 1st 2015 without any restriction or limitation.

IV. Rights /Advantages

Except as indicated in paragraph II numbers 1 and 2, the Companies have not issued to any person any securities other than the shares held by the Sole Shareholder in the share capital of the Companies.

No special advantage will be granted to the directors of the Companies or to any of the persons (if any) referred to in article 289 (2) of the Law in connection with or as a result of the division.

V. Employees

No change to the employment conditions of the Companies' employees (if any) as a result of the division has been foreseen and, in accordance with Luxembourg law, the rights and obligations of the Companies under the employment agreements to which they are parties (if any) will be automatically transferred to the Recipient.

VI. Cancellation of shares of the Divided Companies

As from the date of the Extraordinary General Meeting, the shares of the Divided Companies will be cancelled prorata the assets and liabilities transferred to the Recipient, and as a result:

- 101,866 shares of Fidicor I having a total nominal value of EUR 10,186,600.00 will be cancelled, so that the share capital of Fidicor I will amount to EUR 31,000.00 represented by 310 shares having a nominal value of EUR 100, fully paid-up;
- 101,866 shares of Fidicor II having a total nominal value of EUR 10,186,600.00 will be cancelled, so that the share capital of Fidicor II will amount to EUR 31,000.00 represented by 310 shares having a nominal value of EUR 100, fully paid-up;

- 1,390,270 shares of Fineos Luxembourg having a total nominal value of EUR 13,902,700.00 will be issued, so that the share capital will amount to EUR 13,952,700.00 represented by 1,395,270 shares having a nominal value of EUR 10.

VII. Changes to the articles association of the Companies

The changes to the articles of association of the Companies have been approved by the board of directors of the Companies held on November 17, 2015 in substantially the form attached hereto as Schedule 1, Schedule 2 and Schedule 3.

VIII. Additional provisions

The Companies shall carry out all required and necessary formalities in order to carry out the Division.

Where one or the other point of the present Division Proposal can still be changed by the Extraordinary General Meeting, the board of directors of the Companies has acknowledged that, according to article 296 of the Law, the Sole Shareholder already waived by a letter of November 17, 2015 to the benefit of articles 293, 294, and article 295, paragraph (1) c), d) and e) of the Law.

The present document has been drafted in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

La scission de (i) Fidicor I S.A. et de (ii) Fidicor II S.A. (les Sociétés Scindées), sera réalisée par transfert, sans dissolution, d'une partie de leurs actifs à Fineos International (Luxembourg) S.à r.l. (le Récipient ou Fineos Luxembourg, ensemble avec les Sociétés Scindées, les Sociétés).

Le conseil d'administration des (i) Sociétés Scindées et du (ii) Récipient ont décidé de rédiger les termes suivants de scission conformément aux exigences de l'article 287 (1) de la loi du 10 août 195 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la loi) et de présenter un projet de scission (le Projet de Scission) à l'actionnaire unique des Sociétés (l'Actionnaire Unique).

I. Les Sociétés

1. Fidicor I. Fidicor I S.A. (Fidicor I) est une société anonyme, constituée et existant sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.417, avec un capital social de dix million deux cent dix-sept mille six cents euros (EUR 10.217.600), représenté par cent deux mille cent soixante-seize (102.176.-) actions sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, constituée par l'acte de scission de Fidicor S.A. devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, le 10 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1.974 du 13 août 2008. Les statuts de la Société Fidicor I (les Statuts de Fidicor I) n'ont pas été modifiés depuis cet acte.

Le conseil d'administration de Fidicor I a décidé lors de la réunion du 17 novembre 2015 de proposer à l'actionnaire unique de Fidicor I de scinder Fidicor I par le transfert d'une partie de ses actifs, sans dissolution, au Récipient.

2. Fidicor II. Fidicor II S.A. (Fidicor II) est société anonyme, constituée et existant sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 50, route d'Esch L-1470 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.416, avec un capital social de dix million deux cent dix-sept mille six cents euros (EUR 10.217.600), représenté par cent deux mille cent soixante-seize (102.176.-) actions sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, constituée par l'acte de scission de Fidicor S.A. devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, le 10 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1.974 du 13 août 2008. Les statuts de la Société Fidicor II (les Statuts de Fidicor II) n'ont pas été modifiés depuis cet acte.

Le conseil d'administration de Fidicor II a décidé lors de la réunion du 17 novembre 2015 de proposer à l'actionnaire unique de Fidicor II de scinder Fidicor II par le transfert d'une partie de ses actifs, sans dissolution, au Récipient.

3. Fineos International (Luxembourg) S.à r.l. Fineos International (Luxembourg) S.à r.l. (Fineos Luxembourg) est une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 50, route d'Esch L-1470 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189.389, avec un capital social de cinquante mille euros (EUR 50.000), représenté par cinq mille (5.000.-) actions sous forme nominative d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, constituée par un acte édicté par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, le 31 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2.812 du 8 octobre 2014. Les statuts de Fineos Luxembourg (les Statuts de Fineos Luxembourg, ensemble avec les statuts de Fidicor I et Fidicor II, les Statuts) ont été modifiés par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, pas encore publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le conseil de gérance de Fineos Luxembourg a décidé lors de la réunion du 17 novembre 2015 de proposer à l'associé unique de Fineos Luxembourg d'accepter la scission de (i) Fidicor I et de (ii) Fidicor II par le transfert d'une partie de leurs actifs, sans dissolution, à Fineos Luxembourg.

II. L'affectation des actifs et des passifs des Sociétés Scindées au Récipient

Les conseils d'administration des Sociétés approuvent la scission des Sociétés Scindées par laquelle, suite à la scission, sans dissolution, les Sociétés Scindées transféreront au Récipient une partie de leurs actifs et de leurs passifs en accord avec l'article 285 et suivant de la Loi et ce Projet de Scission.

Les conseils d'administration des Sociétés convoquera l'actionnaire unique à une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée Générale Extraordinaire) qui sera tenue dans le but de l'article 291 de la Loi devant le notaire au Luxembourg dès qu'il sera possible après qu'un mois se soit écoulé du dépôt et de la publication de ce Projet de Scission conformément à l'article 9 et 290 de la Loi, pour approuver la scission des Sociétés Scindées en accord avec le Projet de Scission.

En se basant sur le présent Projet de Scission et conformément aux articles 288, 296, 303 et 307 de la Loi, les Sociétés Scindées, sans dissolution, transféreront leurs actifs et leurs passifs au Récipient à la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Les actifs et les passifs des Sociétés Scindées sur la base des bilans au 30 juin 2015 sont valorisés à leur juste valeur du marché par le conseil d'administration des Sociétés Scindées et acceptées en termes de valeur par le conseil d'administration du Récipient et seront affectés au Récipient comme suivant:

1. Actifs et passifs affectés par Fidicor I à Fineos Luxembourg.

Actifs:

L'intégralité de l'actionnariat de Fidicor I dans Fineos S.p.A., constituant 9.959.000 actions de ce dernier d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune, égal à 49,8% du capital social de Fineos S.p.A., évalué à EUR 15.744.393,55;

L'intégralité des prêts actionnaires (sans intérêts) consentis par Fidicor I à Fineos S.p.A., d'un montant de EUR 6.860.000,- à la date du 30/06/2015.

Passifs:

L'intégralité de l'emprunt obligataire convertible (sans intérêt) égal à EUR 4.800.000 en date du 30/06/2015;

L'intégralité du prêt actionnaire (sans intérêt) consenti par l'Actionnaire Unique à Fidicor I égal à EUR 10.835.334,61 en date du 30 juin 2015.

2. Actifs et passifs affectés par Fidicor II à Fineos Luxembourg.

Actifs:

- L'intégralité de l'actionnariat de Fidicor II dans Fineos S.p.A., constituant 9.959.000 actions de ce dernier d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune, égal à 49,8% du capital social de Fineos S.p.A., évalué à EUR 15.744.393,55;

- L'intégralité des prêts actionnaires (sans intérêts) consentis par Fidicor I à Fineos S.p.A., d'un montant de EUR 6.860.000,- à la date du 30/06/2015.

Passifs:

- L'intégralité de l'emprunt obligataire convertible (sans intérêt) égal à EUR 4.800.000 en date du 30/06/2015;

- L'intégralité du prêt actionnaire (sans intérêt) consenti par l'Actionnaire Unique à Fidicor I égal à EUR 10.835.334,61 en date du 30 juin 2015.

3. Autres actifs et passifs de Fidicor I et Fidicor II. Tout actif ou passif non transféré expressément à Fineos Luxembourg sera transférés à Fineos Luxembourg, le cas échéant, à l'exception des comptes bancaires de Fidicor I ou Fidicor II qui resteront à l'actif de ces sociétés.

4. Dispositions générales. Les honoraires et les coûts de la scission des Sociétés Scindées et les dettes fiscales seront supportés par le Récipient au prorata des actifs et passifs transférés.

La scission des Sociétés Scindées aura l'effet suivant sur le montant des réserves distribuables et non distribuables des Sociétés:

	Fineos Luxembourg	Fidicor I	Fidicor II
Réserves distribuables	EUR 0	EUR 5.784.393,55	EUR 0
Réserves non distribuables	EUR 0	EUR 0	EUR 0
Total:	EUR 0	EUR 5.784.393,55	EUR 0

Conformément à l'article 296 de la Loi, le rapport d'expert des auditeurs sur la scission et le rapport prévu à l'article 26-1 de la Loi ne seront pas émis, vu que l'associé unique renonce expressément à ce droit.

Le ratio d'échange d'actions contre les actions représentatives du capital des Sociétés est de sorte qu'à la date de l'approbation de la scission, l'Associé Unique disposera 100% des actions des Sociétés.

Les nouvelles actions émises pour Fineos Luxembourg seront nominatives.

Les actions des Sociétés Scindées seront annulées au prorata des actifs et des passifs transférés au Récipient à la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Par conséquent, 696.906 actions de Fineos Luxembourg sont émises pour 101.866 actions annulées de Fidicor I et 693.364 actions de Fineos Luxembourg sont émises pour 101.866 actions annulées de Fidicor II.

III. La date effective de la scission du point de vue comptable

Le Récipient aura droit à des actifs et des passifs transférés à compter du 1er juillet 2015.

L'Actionnaire Unique a le droit de participer aux titres et aux profits de Fineos Luxembourg, pour les nouvelles actions émises, à compter de la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire approuvant le Projet de Scission, sans aucune limitation ou restriction.

IV. Droits / Avantages

A l'exception de ce qui est indiqué au paragraphe II numéros 1 et 2, les Sociétés n'ont délivré à personne aucun titre autre que les actions détenues par l'Actionnaire Unique dans le capital social des Sociétés.

Aucun avantage spécial ne sera accordé aux directeurs des Sociétés ou à toute autre personne (s'il y en a).

V. Employés

Aucun changement dans les conditions d'embauche des employés des Sociétés (s'il y en a) en conséquence de la scission n'a été prévu et, conformément à la législation luxembourgeoise, les droits et les obligations des Sociétés dans le cadre des contrats de travail auxquels elles sont parties, seront automatiquement transférés au Récipient.

VI. Annulation des actions des Sociétés Scindées

A compter de la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire, les actions des Sociétés Scindées seront annulées au prorata des actifs et des passifs transférés au Récipient, et par conséquence:

- 101.866 actions de Fidicor I d'une valeur nominale totale de EUR 10,186,600.00 seront annulées, de sorte que le capital social s'élèvera à EUR 31.000,- représenté par 310 actions d'une valeur nominale de EUR 100, entièrement libérées;
- 101.866 actions de Fidicor II d'une valeur nominale totale de EUR 10,186,600.00 seront annulées, de sorte que le capital social s'élèvera à EUR 31.000,- représenté par 310 actions d'une valeur nominale de EUR 100, entièrement libérées;
- 1,390,270 actions de Fineos Luxembourg d'une valeur nominale totale de EUR 13,902,700.00 sont émises, de sorte que le capital social s'élèvera à EUR 13,952,700.- représenté par 1,395,270 actions d'une valeur nominale de EUR 10.

VII. Modification des statuts des Sociétés

Les modifications des statuts des Sociétés ont été approuvées par le conseil d'administration des Sociétés tenu le 17 novembre 2015 essentiellement dans la forme jointe en annexe 1, annexe 2 et annexe 3.

VIII. Dispositions additionnelles

Les Sociétés procèdent à toutes les formalités requises et nécessaires pour effectuer la scission.

Alors qu'un ou plusieurs points du présent Projet de Scission peuvent encore être modifiés par l'Assemblée Générale Extraordinaire, le conseil d'administration des Sociétés a reconnu que, conformément à l'article 296 de la Loi, l'Actionnaire Unique a déjà renoncé par la lettre du 17 novembre 2015 aux bénéfices des articles 293, 294, et article 295, paragraphe (1) c), d) et e) de la Loi.

Le présent document a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Signatures.

Référence de publication: 2015187002/279.

(150209198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

Paloma Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 167.425.

Mapple Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 133.642.

—
COMMON MERGER PROPOSAL

THE UNDERSIGNED:

Mr. Olivier Dorier, having its professional address at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, being at the same time the sole manager (gérant unique) (the "Sole Manager") of the Absorbed Company and the Sole Manager of the Absorbing Company,

has established and approved on the date hereof the following merger proposal (the “Merger Proposal”) pursuant to Article 261 (1) and (2) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”):

Preamble

The Sole Manager proposes to implement the merger of the Absorbed Company and the Absorbing Company, both of whom are fully owned by the same shareholder, by the absorption of the Absorbed Company by the Absorbing Company, whereby the Absorbed Company shall transfer, following its dissolution without liquidation, all of its assets and liabilities to the Absorbing Company (the “Merger”).

The Merger has two objectives:

First, to simplify the Luxembourg structure of the two companies owned in full by the same shareholder, Rolle Real Estate Investment Limited, with a view to reducing management and administrative costs in Luxembourg.

Second, to prepare the restoration of the net assets of a French fully-owned subsidiary of the Absorbing Company named Société Immobilière du 20 rue Monsieur SAS (the “SAS”), which needs to benefit from a substantial share capital increase with a view to being able to carry out and develop its trading real estate activities in France.

After completion of the Merger and in order to achieve a restoration of the net assets of the SAS, the Absorbing Company plans (i) to subscribe in cash to a substantial share capital increase of its subsidiary and (ii) to contribute to the SAS 100% of the shares of the SCI du 8 Boulevard Durandy (the “SCI”), which the Absorbing Company will own as a result of the Merger (in accordance with French accounting regulations, the contribution of the SCI shares to the SAS, will have to be carried out by reference to the book value of the contributed SCI shares rather than by reference to their market value. This book value will, in fact, be identical to the market value of the SCI shares, by reason of the Merger. It is worth noting that, within a EU context, the contribution of the SCI shares at market value or at their book value, would be neutral from a tax point of view in France on the grounds of a statement of practice issued by the French tax authorities (BOI-IS-FUS-30-20 N° 180).

In exchange for the transfer to the Absorbing Company of all the assets and liabilities of the Absorbed Company, the sole shareholder of the Absorbed Company shall receive shares in the Absorbing Company at the exchange ratio more fully set out below.

For the purposes of the Merger, the assets of the Absorbed Company will be contributed to the Absorbing Company by reference to their market value.

As a result of the Merger:

- all of the assets and liabilities of the Absorbed Company shall be transferred, following its dissolution without liquidation, to the Absorbing Company;
- the Absorbed Company, by virtue of law, will cease to exist and the shareholder of the Absorbed Company shall become shareholder of the Absorbing Company;
- all of the shares in the issued and paid up share capital of the Absorbed Company will, by virtue of law, be cancelled.

The Merger is subject to the approval by the general meeting of shareholders of the Absorbed Company and the Absorbing Company, in conformity with Article 263 (1) of the Law and shall be effective as of the date of such meetings (the “Effective Date”). However, the Merger shall be effective towards third parties as from the date of publication of such meetings in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Merger Proposal will be published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations at least one month before the Effective Date.

1. Form, corporate denomination, share capital and registered office of the Absorbed Company. The Absorbed Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the corporate denomination of “Paloma Investment S.à r.l.”

The share capital of the Absorbed Company amounts to fifteen thousand five hundred Euros (EUR 15,500) represented by one hundred fifty-five (155) shares divided as follows:

- one hundred twenty-five (125) class A shares;
- ten (10) class B shares;
- ten (10) class C shares; and
- ten (10) class D shares,

having a nominal value of one hundred Euros (EUR 100) each, all fully subscribed and entirely paid up. The share capital of the Absorbed Company is entirely held by Rolle Real Estate Investment Limited, a limited company existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at 197, Main Street, Road Town, BVI - Tortola, registered with the Registrar of Corporate Affaires of the British Virgin Islands under number 1436273 (“Rolle”).

The registered office of the Absorbed Company is established at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

2. Form, corporate denomination and registered office of the Absorbing Company. The Absorbing Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the corporate denomination of “Mapple Europe Holdings S.à r.l.”

The share capital of the Absorbing Company amounts to twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by one hundred twenty-five (125) shares having a nominal value of one hundred Euros (EUR 100) each, all fully subscribed and entirely paid up. The share capital of the Absorbing Company is entirely held by Rolle.

The registered office of the Absorbing Company is established at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach. The address of the registered office will not be changed upon completion of the Merger.

3. Share exchange ratio. In exchange for the transfer to the Absorbing Company of all the assets and liabilities of the Absorbed Company, the Absorbing Company shall issue shares to the existing sole shareholder of the Absorbed Company.

Based on the valuation exercise carried out by the Sole Manager of the Absorbing Company and the Sole Manager of the Absorbed Company, the book value and the fair market value of the Absorbed Company has been determined as follows:

	Balance sheet value (net asset value)	Total Fair market value	Fair market value per share
Absorbed Company	EUR -64,400.78	EUR 23,199,488.22	EUR 149,674.12

Based on the valuation exercise carried out by the Sole Manager of the Absorbing Company and the Sole Manager of the Absorbed Company, the book value and the fair market value of the Absorbing Company has been determined as follows:

	Balance sheet value (net asset value)	Total fair market value	Fair market value per share
Absorbed Company	EUR 3,758,244.43	EUR 3,758,244.43	EUR 30,065.96

As a result of the above, the share exchange ratio based on the fair market value of the Absorbed Company and the Absorbing Company is determined as follows:

The fair market value of the Absorbed Company is of EUR 23,199,488.22.

As the fair market value of the Absorbing Company is of EUR 3,758,244.43, each share of the Absorbing Company has a value of EUR 30,065.96.

It follows that in order to remunerate the fair market value of the Absorbed Company transferred to the Absorbing Company, the latter has to issue a number of 771,62 new shares, rounded at 771 shares (i.e.: the fair market value of EUR 23,199,488.22 / share value of the Absorbing Company which amounts to EUR 30,065.96, to be allocated to the shareholder of the Absorbed Company).

The par value of each share of the Absorbing Company being of EUR 100 per share, the share capital increase of the Absorbing Company, resulting from the Merger shall be of EUR 77,100 (771 shares x EUR 100) (the "Allocated Shares").

The difference (between the fair market value of the Absorbed Company contributed to the Absorbing Company as a result of the Merger and the nominal value of the Allocated Shares (EUR 77,100) issued by the Absorbing Company shall be allocated to a merger premium account of the Absorbing Company. The Merger premium will amount to EUR 23,122,388.22 (i.e. EUR 23,199,488,22 - EUR 77,100 of share capital increase).

Changes in the value and composition of the assets and liabilities of the Absorbed Company (if any) between the date of this Merger Proposal and the Effective Date shall have no influence on the share exchange ratio and the agreed contribution value set by this Merger Proposal, provided that there should be no dividend distribution, no redemption of shares and no capital reduction or increase decided by the Absorbed Company during such period.

The shares of the Absorbed Company shall be cancelled and the Absorbed Company shall be dissolved without liquidation as a result of the Merger.

4. Terms for the delivery of shares in the Absorbing Company. The Allocated Shares issued by the Absorbing Company on the Effective Date shall be registered in the share register of the Absorbing Company.

5. Date from which the shares in the Absorbing Company shall carry the right to participate in the profits and any special conditions relating to that right. The Allocated Shares in the Absorbing Company to be issued pursuant to the Merger shall participate in the profits of the Absorbing Company as of the Effective Date.

6. Date from which the operations of the Absorbed Company shall be treated for accounting purposes as being carried out on behalf of the Absorbing Company. For accounting purposes, the operations of the Absorbed Company shall be treated as being carried out on behalf of the Absorbing Company as of the Effective Date.

7. Rights conferred by the Absorbing Company to shareholders having special rights and to holders of securities other than shares, or the measures proposed concerning them. The Absorbed Company has issued class A shares, class B shares, class C shares and class D shares. Such shares have equal voting rights and rank *pari passu* except for certain special rights detailed in the articles of association of the Absorbed Company, in relation to the distribution, share repurchase and liquidation rights. In particular pursuant to Article 29 of the articles of association of the Absorbed Company, the amount distributed as dividend distribution shall be made in the following order of priority:

- First, the holders of class A shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of 0.50% of the nominal value of class A shares held by them, then,

- the holders of class B shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of 0.50% of the nominal value of class B shares held by them, then,
- the holders of class C shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of 0.50% of the nominal value of class C shares held by them, then,
- the holders of class D shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

The shareholder of the Absorbed Company shall receive, in exchange for its shares in the Absorbed Company, Allocated Shares in the Absorbing Company having the same rights and obligations subject to the present Merger Proposal, as the currently existing shares of the Absorbed Company bearing in mind that no preferential shares are currently issued in the share capital of the Absorbing Company.

8. Special advantages granted to the experts referred to in Article 266 of the Law, the members of the board of managers and to the supervisory auditors of the Absorbing Company and the Absorbed Company. No expert, referred to in Article 266 shall be appointed in relation to the Merger, in accordance with the decision taken by the shareholder of the Absorbed Company and the Absorbing Company pursuant to Article 266 (5) of the Law.

No supervisory auditor has been appointed by the Absorbed Company nor the Absorbing Company.

No special advantages will be granted to the Sole Manager.

In case of discrepancy between the English and the French text of this Merger Proposal, the English version will be prevailing.

Suit la version française du texte qui précède

PROJET COMMUN DE FUSION

LE SOUSSIGNE:

Mr. Olivier Dorier, ayant son adresse professionnelle au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, étant à la fois le gérant unique (le «Gérant Unique») de la Société Absorbée et le Gérant Unique de la Société Absorbante, a établi le projet de fusion suivant (le «Projet de Fusion») conformément à l'article 261 (1) et (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»):

Préambule

Le Gérant Unique propose d'opérer la fusion de la Société Absorbée et de la Société Absorbante, les deux étant entièrement détenues par le même associé, par l'absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante, par laquelle la Société Absorbée transfèrera, à la suite de la dissolution sans liquidation, l'ensemble de son patrimoine à la Société Absorbante (la «Fusion»).

La Fusion a deux objectifs:

Premièrement, de simplifier la structure luxembourgeoise des deux sociétés détenues entièrement par le même associé, Rolle Real Estate Investment Limited, avec l'objectif de réduire les coûts de gestion et administratifs au Luxembourg.

Deuxièmement, de préparer la restauration des actifs nets de la filiale française entièrement détenue par la Société Absorbante dénommée Société Immobilière du 20 rue Monsieur SAS (la «SAS»), laquelle a besoin de bénéficier d'une augmentation de capital substantielle avec pour objectif d'exercer et développer son activité de marchand de biens en France.

Après la finalisation de la Fusion et dans l'objectif de réussir à restaurer les actifs nets de la SAS, la Société Absorbante prévoit (i) de souscrire en numéraire à l'augmentation de capital substantielle de sa filiale, et (ii) d'apporter à la SAS 100% de ses parts sociales détenues dans la SCI du 8 Boulevard Durandy (la «SCI»), laquelle sera détenue par la Société Absorbante du fait de la Fusion.

En échange du transfert à la Société Absorbante de l'ensemble du patrimoine de la Société Absorbée, l'associé unique de la Société Absorbée recevra des parts sociales de la Société Absorbante au rapport d'échange expliqué plus en détails ci-dessous.

Dans l'objectif de la Fusion, les actifs de la Société Absorbée seront apportés à la Société Absorbante par référence à leur valeur de marché.

Par suite de la Fusion:

- l'ensemble du patrimoine de la Société Absorbée sera transféré par suite de sa dissolution sans liquidation, à la Société Absorbante;
- la Société Absorbée cessera d'exister de plein droit et l'associé de la Société Absorbée deviendra associé de la Société Absorbante;
- toutes les parts sociales du capital souscrit et libéré de la Société Absorbée seront annulées de plein droit.

La Fusion est conditionnelle à l'approbation par l'assemblée générale des associés de la Société Absorbée et de la Société Absorbante, conformément à l'article 263 (1) de la Loi, et prendra effet à la date de ces assemblées (la «Date d'Effet»). Toutefois, la Fusion ne prendra effet à l'égard des tiers qu'à compter de la date de publication de ces assemblées au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Projet de Fusion sera publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au moins un mois avant la Date d'Effet.

1. Forme, dénomination sociale, capital social et siège de la Société Absorbée. La Société Absorbée est une société à responsabilité limitée existante sous la dénomination sociale de «Paloma Investment S.à r.l.»

Le capital social de la Société s'élève à quinze mille cinq cent Euros (EUR 15.500) représenté par cent cinquante-cinq (155) parts sociales divisées comme suit:

- cent vingt-cinq (125) parts sociales de classe A;
- dix (10) parts sociales de classe B;
- dix (10) parts sociales de classe C; et
- dix (10) parts sociales de classe D,

ayant une valeur nominale de cent Euro (EUR 100) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées. Le capital social de la Société Absorbée est entièrement détenu par Rolle Real Estate Investment Limited, une société limitée existante sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à 197, Main Street, Road Town, BVI -Tortola, enregistrée au Registrar of Corporate Affairs of British Virgin Islands sous le numéro 1436273 («Rolle»).

Le siège social de la Société Absorbée est situé au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

2. Forme, dénomination sociale et siège de la Société Absorbante. La Société Absorbante est une société à responsabilité limitée existante sous la dénomination sociale de «Mapple Europe Holdings S.à r.l.»

Le capital social de la Société Absorbante s'élève à douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent Euro (EUR 100) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées. Le capital social de la Société Absorbée est entièrement détenu par Rolle.

Le siège social de la Société Absorbante est situé au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach. L'adresse du siège sociale ne changera pas suite à la réalisation de la Fusion.

3. Rapport d'échange des parts sociales. En échange du transfert à la Société Absorbante de l'ensemble du patrimoine, actif et passif, de la Société Absorbée, la Société Absorbante émettra des parts sociales à l'associé unique existant de la Société Absorbée.

Basé sur l'exercice d'évaluation réalisé par le Gérant Unique de la Société Absorbante et par le Gérant Unique de la Société Absorbée, la valeur comptable et la valeur de marché de la Société Absorbée a été déterminée de la manière suivante:

	Valeur du bilan (valeur nette des actifs)	Valeur de marché totale	Valeur de marché par part sociale
Société Absorbée	EUR -64.400,78	EUR 23.199.488,22	EUR 149.674,12

Basé sur l'évaluation d'évaluation réalisé par le Gérant Unique de la Société Absorbante et de la Gérant Unique de la Société Absorbée, la valeur comptable et la valeur de marché de la Société Absorbante a été déterminée de la manière suivante:

	Valeur du bilan (valeur nette des actifs)	Valeur de marché totale	Valeur de marché par part sociale
Société Absorbée	EUR 3.758.244,43	EUR 3.758.244,43	EUR 30.065,96

En conséquence de ce qui précède, le rapport d'échange basé sur la valeur de marché de la Société Absorbée et de la Société Absorbante est déterminée comme suit:

La valeur de marché de la Société Absorbée est de EUR 23.199.488,22.

Puisque la valeur de marché de la Société Absorbante est de EUR 3.758.244,43, chaque part sociale de la Société Absorbante a une valeur de EUR 30.065,96.

Il en découle que dans l'objectif de rémunérer la valeur de marché de la Société Absorbée transférée à la Société Absorbante, cette dernière devra émettre un nombre de 771,62 nouvelles parts sociales, arrondi à 771 parts sociales (i.e. valeur de marché de EUR 23.199.488,22 / valeur des parts sociales de la Société Absorbante pour un montant de EUR 30.065,96) à attribuer à l'associé de la Société Absorbée.

La valeur nominale de chaque part sociale de la Société étant de EUR 100 par part sociale, l'augmentation du capital social de la Société Absorbante, résultant de la Fusion devra être de EUR 77.100 (771 parts sociales x EUR 100) (les «Parts Sociales Attribuées»).

La différence (entre la valeur de marché de la Société Absorbée apportée à la Société Absorbante en conséquence de la Fusion et la valeur nominale des Parts Sociales Attribuées (EUR 77.100) émises par la Société Absorbante devra être allouée au compte de prime de fusion de la Société Absorbante. Le montant du compte de prime de fusion s'élèvera à EUR 23.122.388,22 (i.e. EUR 23.199.488,22- EUR 77.100 d'augmentation de capital social).

Les changements de valeur et de composition de l'actif et du passif de la Société Absorbée (s'il y en a) entre la date de ce Projet de Fusion et la Date d'Effet n'auront aucune influence sur le rapport d'échange des parts sociales et sur la valeur

d'apport arrêtée dans ce Projet de Fusion, sous réserve qu'aucune distribution de dividende, rachat de parts sociales et réduction ou augmentation de capital ne soient décidés par la Société Absorbée durant cette période.

Les parts sociales de la Société Absorbée seront annulées et la Société Absorbée sera dissoute sans liquidation du fait de la Fusion.

4. Modalités de remise des parts sociales de la Société Absorbante. Les parts sociales émises par la Société Absorbante à la Date d'Effet seront inscrites dans le registre des parts sociales de la Société Absorbante.

5. Date à partir de laquelle les parts sociales de la Société Absorbante donneront le droit de participer aux profits et autres conditions spéciales relatives à ce droit. Les Parts Sociales Attribuées de la Société Absorbante qui seront émises par l'effet de la Fusion participeront aux profits de la Société Absorbante à la Date d'Effet.

6. Date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée seront traitées comptablement comme ayant été réalisées pour le compte de la Société Absorbante. Comptablement, les opérations de la Société Absorbée seront traitées comme ayant été réalisées pour le compte de la Société Absorbante à partir de la Date d'Effet

7. Droits conférés par la Société Absorbante aux associés ayant des avantages particuliers et aux détenteurs de titres autres que des parts sociales, ou les mesures proposées à leur égard. La Société Absorbée a émis des parts sociales de classe A, des parts sociales de classe B, des parts sociales de classe C et des parts sociales de classe D. Ces parts sociales ont les mêmes droits de vote et ont un rang pari passu excepté pour certains droits spéciaux détaillés dans les statuts de la Société Absorbée, en relation à la distribution, le rachat de part sociale et les droits de liquidation. En particulier, en vertu de l'Article 29 des statuts de la Société Absorbée, le montant distribué comme distribution de dividende sera effectué selon l'ordre de priorité suivant:

- En premier, les détenteurs de parts sociales de classe A ont le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pourcent (0,50%) de la valeur nominale des parts sociales de classe A détenues par eux, puis,

- les détenteurs de parts sociales de classe B ont le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pourcent (0,50%) de la valeur nominale des parts sociales de classe B détenues par eux, puis,

- les détenteurs de parts sociales de classe C ont le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pourcent (0,50%) de la valeur nominale des parts sociales de classe C détenues par eux, et,

- les détenteurs de parts sociales de classe D ont le droit au surplus de toutes distributions de dividendes.

L'associé de la Société Absorbée recevra, en échange de ses parts sociales dans la Société Absorbée, les Parts Sociales Attribuées dans la Société Absorbante ayant les mêmes droits et obligations, sous réserve du présent Projet de Fusion, que les parts sociales existantes actuellement dans la Société Absorbante étant entendu qu'il n'existe actuellement pas de parts sociales préférentielles émises dans le capital social de la Société absorbante.

8. Avantages particuliers attribués aux experts visés à l'article 266 de la Loi, aux membres du conseil de gérance et aux commissaires aux comptes de la Société Absorbante et de la Société Absorbée. Aucun expert, tel que mentionné par l'Article 266, ne sera désigné en relation avec la Fusion, conformément aux décisions prises par l'associé de la Société Absorbante et de la Société Absorbée en application de l'Article 266 (5) de la Loi.

Aucun commissaire aux comptes n'a été désigné par la Société Absorbée ni par la Société Absorbante.

Aucun avantage particulier ne sera attribué au Gérant Unique.

En cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français de ce Projet de Fusion, le texte anglais prévaudra.

Luxembourg, le 18 novembre 2015.

Mapple Europe Holdings S.à r.l. / Paloma Investment S.à r.l.

Olivier Dorier

Gérant unique

Référence de publication: 2015187248/285.

(150209081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

Bartok Capital S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 188.717.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015161915/9.

(150178861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

MPT RHM Kladow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 191.164.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015161603/12.

(150178530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Union Bancaire Privée (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 9.471.

La nouvelle liste des signatures autorisées a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Union Bancaire Privée (Europe) S.A.

Vérane Waltregny / Marie-Claude Nicklaus

Adjoint à la Direction / Cadre

Référence de publication: 2015161786/12.

(150178794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Venere S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 60.187.

Par la présente, nous vous informons de ma démission du poste d'Administrateur de la Société.
Ma démission prendra effet le 25 Septembre 2015.

Luxembourg, le 25 Septembre 2015.

CL Management SA

Signatures

Référence de publication: 2015161795/12.

(150178688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Bond Street Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8081 Bertrange, 102B, rue de Mamer.
R.C.S. Luxembourg B 153.435.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 30 septembre 2015

L'Assemblée générale extraordinaire nomme deux nouveaux administrateurs:

- Madame Khansa SBOUAI demeurant 61, rue du Kiem, L-8328 CAPELLEN

- Monsieur Gilles CHAVANAC demeurant 61, rue du Klem, L-8328 CAPELLEN

Les mandats expireront à l'Issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2016.

L'Assemblée générale extraordinaire nomme administrateurs-délégués:

- Madame Khansa SBOUAI demeurant 61, rue du Kiem, L-8328 CAPELLEN

- Monsieur Gilles CHAVANAC demeurant 61, rue du Kiem, L-8328 CAPELLEN

Les mandats expireront à l'Issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2016.

La société est valablement engagée par la signature individuelle de chaque administrateurs-délégués.

Référence de publication: 2015161934/18.

(150179679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

A.D.E. - Aide au Développement aux Entreprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 50.026.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement du 16 septembre 2015 que:

- Monsieur Xavier BAROTH, Monsieur Thomas BAROTH et Madame Hélène LOISEAU sont remplacés de leurs fonctions d'administrateurs par Monsieur Jonathan BEGGIATO, directeur comptable, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 17, avenue Guillaume, Monsieur Jean-Marc ASSA, avocat à la cour, demeurant à L-1924 Luxembourg, 19, rue Emile Lavandier et Madame Valérie DEMEURE, avocate à la cour, demeurant à L-1258 Luxembourg, 1 rue J-P Brasseur. Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée statutaire de 2019.

- Monsieur Xavier BAROTH démissionne de sa fonction d'administrateur délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jonathan BEGGIATO / Jean-Marc ASSA

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015161830/17.

(150178823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Société Phenix Equipement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4501 Differdange, Zone d'Activité Gadderscheier.

R.C.S. Luxembourg B 186.193.

L'an deux mille quinze,

le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Pascal MOSCH, gérant de société, demeurant à F-57700 Konacker-Hayange, 8, rue Pablo Neruda.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée SOCIETE PHENIX EQUIPEMENT S à r.l., avec siège social à L-4501 Differdange, Zone d'Activité Gadderscheier, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.193.

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} avril 2014, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1622 du 24 juin 2014.

Que le capital social de la société s'élève à douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre Euros (EUR 124.-) chacune.

Ensuite le comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet:

- l'achat et la vente ainsi que la location de matériaux de génie civil;

- l'achat et la vente ainsi que la location de véhicules utilitaires et de tourisme.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement. "

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 29 septembre 2015. Relation: GAC/2015/8236. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 02 octobre 2015.

Référence de publication: 2015162532/37.

(150178956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

A.T.R. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 35, Beesleckerweg.
R.C.S. Luxembourg B 133.924.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 27 décembre 2013 au siège social de la société

Résolutions

1. Il a été décidé de renouveler le mandat des administrateurs, à savoir:
- Monsieur Ward Labeeuw demeurant 35 Beesleckerwee L-9964 Huldange,
 - Monsieur Benoit Brackeniens demeurant 335, Brusselstesteeuweg B-1730 Asse (Belgique),
 - WAVE Consult S.A., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B117951 et dont le siège social se situe au 35 Beesleckerwee L-9964 Huldange.

Leurs mandats s'achèveront lors de l'Assemblée Générale à tenir en 2018.

2. Il a été décidé de renouveler le mandat de l'administrateur délégué, à savoir:

- Monsieur Ward Labeeuw demeurant 35 Beesleckerwee L-9964 Huldange,
- Monsieur Benoit Brackeniens demeurant 335, Brusselstesteeuweg B-1730 Asse (Belgique).

Leurs mandats s'achèveront lors de l'Assemblée Générale à tenir en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFC Benelux Sàrl

Signature

Référence de publication: 2015161832/22.

(150178916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

London Core Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Gand Rue.

R.C.S. Luxembourg B 200.446.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of September.

Before us Maître Danielle Kolbach, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

EUROPA PLUS S.C.A. SIF, a specialised investment fund (société d'investissement spécialisée) in the form of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162.662, acting in respect of its subfund Res Opportunity here represented by Mrs Saskia Lux, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 18 September 2015.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name London Core Holding S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twenty thousand British Pound (GBP 20,000), represented by twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. Meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the sole signature of any manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 A statutory auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The statutory auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of statutory auditor(s) is suppressed.

20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

23.3 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

G. Liquidation**Art. 24. Liquidation.**

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2015.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The twenty thousand (20,000) shares issued have been entirely subscribed by EUROPA PLUS S.C.A. SIF, aforementioned, for the price of twenty thousand British Pound (GBP 20,000).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twenty thousand British Pound (GBP 20,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twenty thousand British Pound (GBP 20,000) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-

Resolutions of the shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 31, Grand Rue, L-1661 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company:
 - (i) Gianmaria Lombardo, born in Milan, Italy on 9 November 1972, professionally residing at 31, Grand Rue, L-1661, Luxembourg; and

(ii) Marco Carpentieri, born in Naples, Italy on 30 June 1983, professionally residing at 31, Grand Rue, L-1661, Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quinze, le vingt-huit septembre.

Par-devant nous, Maître Danielle Kolbach, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

EUROPA PLUS S.C.A. SIF, une société d'investissement spécialisée prenant la forme d'une société en commandite par actions, existant selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.662, agissant pour le compte de son sous-fonds Res Opportunity

dûment représentée par Madame Saskia Lux, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «London Core Holding S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

La Société a, en outre, pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à vingt mille livres sterling (GBP 20.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés peuvent se tenir à l'endroit et au temps précisé dans la convocation à cette assemblée générale. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même ordre du jour et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance**Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.**

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du

mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la seule signature de tout gérant, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

23.3 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les vingt mille (20.000) parts sociales émises ont été souscrites par EUROPA PLUS S.C.A. SIF, susmentionnée, pour un prix de vingt mille livres sterling (GBP 20.000).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant de vingt mille livres sterling (GBP 20.000) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de vingt mille livres sterling (GBP 20.000) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.500,-.

Résolutions de l'associé

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

3. L'adresse du siège social de la Société est établie au 31, Grand Rue, L-1661, Luxembourg.
4. Les personnes suivantes sont nommées gérant de la Société:

(i) Gianmaria Lombardo, né à Milan, Italie le 9 novembre 1972, résidant professionnellement au 31, Grand Rue, L-1661, Luxembourg; et

(ii) Marco Carpentieri, né à Naples, Italie le 30 juin 1983, résidant professionnellement au 31, Grand Rue, L-1661, Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. LUX et D. KOLBACH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 30 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/31264. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Référence de publication: 2015162245/518.

(150180446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Adenium Foresight VCT (Lux) 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 120.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 161.391.

Extrait des résolutions des associés de la Société

Il résulte des décisions de l'associé unique de la Société en date du 30 septembre 2015, qui ont été acceptées:

- la démission de Mme Pamela Valasuo de son poste de gérant B de la Société avec effet au 31 août 2015;
- la démission de Mme Miranda Lansdowne de son poste de gérant A de la Société avec effet au 15 septembre 2015;
- la nomination de Castle Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B152622 et ayant son siège social au 68/70 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en tant de gérant B de la Société avec effet au 14 août 2015 et pour une durée limitée jusqu'au 14 août 2018;
- la nomination de Elizabeth Verwaltung S.à r.l., une société à responsabilité limitée enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B152587 et ayant son siège social au 68/70 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en tant de gérant B de la Société avec effet au 16 septembre 2015 et pour une durée limitée jusqu'au 16 septembre 2018;
- la nomination de Mr Jorge Fernandes, né le 5 mars 1966 à Figueira Da Foz, Portugal, résidant professionnellement au 68/70 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en tant que gérant A de la Société avec effet au 14 août 2015 et pour une durée limitée jusqu'au 14 août 2018;
- la nomination de Mr Christophe Lentschat, né le 26 septembre 1972 à Thionville, France, résidant professionnellement au 68/70 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en tant que gérant A de la Société avec effet au 16 septembre 2015 et pour une durée limitée jusqu'au 16 septembre 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2015.

Mandataire

Référence de publication: 2015161833/28.

(150178847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

AC Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.540.

Il résulte de quatre contrats de transfert de parts signés en date du 28 septembre 2015, que l'associé de la Société, Optimus Fiduciaries Limited, a transféré 115.000 parts sociales de catégorie B qu'il détenait dans la Société de la manière suivante:

- 10.000 parts sociales de catégorie B à Madame Katherine ROSE, associée de la Société;
- 35.000 parts sociales de catégorie B à Monsieur Kevin Anthony SHAW, associé de la Société;
- 20.000 parts sociales de catégorie B à Monsieur Paul MORGAN, associé de la Société;
- 50.000 parts sociales de catégorie B à Monsieur Malcolm Nicholas SANDERSON, associé de la Société.

En conséquence, les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

MREF II AC Holdings S.à r.l.	1.500.000 parts sociales de catégorie A
Optimus Fiduciaries Limited	25.000 parts sociales de catégorie B
Monsieur Malcolm Nicholas SANDERSON	250.000 parts sociales de catégorie B
Monsieur Paul MORGAN	60.000 parts sociales de catégorie B
Madame Katherine ROSE	50.000 parts sociales de catégorie B
Monsieur Kevin Anthony SHAW	75.000 parts sociales de catégorie B
Monsieur John NETTLETON B	40.000 parts sociales de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2015.

AC Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015161857/26.

(150179354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Alphitan International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 64.610.

Extrait des résolutions adoptées en date du 2 octobre 2015 lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société

- La démission de M. Patrice VERDIER de sa fonction d'administrateur de la Société a été acceptée avec effet au 31 mars 2015.

- La cooptation de M. Vishal SOOKLOLL, employé privé, né le 14 juin 1975 à Goodlands (Ile Maurice), résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 31 mars 2015 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017 a été décidé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALPHITAN INTERNATIONAL S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015161840/16.

(150179590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Asia Internet Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 177.038.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 21 septembre 2015

En date du 21 septembre 2015, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Kiren TANNA de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Hanno Philipp Romeo STEGMANN, né le 24 octobre 1980 à Hambourg, Allemagne, résidant professionnellement au 03-10, Podium B, Bestway Building, 12 Prince Edward Road, 079212 Singapour, Singapour, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Christian SENITZ, gérant de catégorie A
- Monsieur Hanno Philipp Romeo STEGMANN, gérant de catégorie A
- Monsieur Michael KNAPSTEIN, gérant de catégorie B
- Monsieur Stuart DAVIES, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Asia Internet Holding S.à r.l.

Référence de publication: 2015161849/23.

(150179108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

ADN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 23, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 53.574.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 septembre 2015 au siège social de la société

1. L'Assemblée décide d'élire en qualité de dépositaire des 4.034 actions au porteur de la société, la société EUROPEAN FIDUCIARY OF LUXEMBOURG S.A R.L. (EFL), ayant son siège social au 2, Rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg représentée par Monsieur Troisfontaines John, né le 16 mars 1974 à Verviers (Belgique) et demeurant professionnellement au 2, Rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
ADN S.A.

Référence de publication: 2015161860/15.

(150179238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Asia Property Fund IV S.à r.l. SICAV-SIF, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 194.434.

Suivant la résolution du Conseil d'Administration de Asia Property Fund IV S.à r.l. SICAV-SIF du 25 septembre 2015, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de Asia Property Fund IV S.à r.l. SICAV-SIF de 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 80 route d'Esch, L-1470 Luxembourg avec date d'effet au 28 septembre

Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2015161851/13.

(150178814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Asian Property Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.425.

Suivant la résolution du Conseil d'Administration de Asian Property Funds S.à r.l. du 25 août 2015, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de Asian Property Funds S.à r.l. de 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 80 route d'Esch, L-1470 Luxembourg avec date d'effet au 28 septembre 2015.

Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2015161852/12.

(150178873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Galluspark (Bridge) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.875.450,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 119.223.

Extrait des résolutions écrites de l'Associé unique en date du 1^{er} octobre 2015

En date du 1^{er} octobre 2015, les Associés de la société Galluspark (Bridge) S.à r.l. ont pris les résolutions suivantes:

1. Les Associés décident de transférer le siège social de la société au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
2. Les Associés décident d'accepter les démissions des membres du conseil de gérance, avec effet au 30 septembre 2015 de leurs postes de gérant.
3. Les Associés décident de nommer, avec effet au 30 septembre 2015 et pour une durée indéterminée Monsieur Carlo Heck, né le 5 août 1976 à Hamburg (Allemagne), demeurant professionnellement au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant.
4. Les Associés décident de nommer, avec effet au 30 septembre 2015 et pour une durée indéterminée Monsieur Patrick Mabry, né le 20 décembre 1974 à Austin (USA), demeurant professionnellement au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant.
5. Les Associés décident de nommer, avec effet au 30 septembre 2015 et pour une durée indéterminée Monsieur Dagmara Maziukiewicz, né le 14 août 1977 à Suwalki (Pologne), demeurant professionnellement au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant.
6. Les Associés décident de nommer, avec effet au 30 septembre 2015 et pour une durée indéterminée Monsieur Jérôme Léon, né le 15 juin 1981 à Brest (France), demeurant professionnellement au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant.
7. Les Associés décident de nommer, avec effet au 30 septembre 2015 et pour une durée indéterminée Monsieur Matthias Prochaska, né le 7 octobre 1979 à Koblenz (Allemagne), demeurant professionnellement au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015162116/29.

(150179449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Atlas SICAV - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 127.148.

Suivant la résolution du Conseil d'Administration de Atlas SICAV-FIS en date du 25 août 2015, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de Atlas SICAV - FIS de 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 80 route d'Esch, L-1470 Luxembourg avec date d'effet au 28 septembre 2015.

Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2015161854/12.

(150178845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

AAM International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.935.550,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 116.477.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de la Société prises en date du 12 mai 2015 que le mandat du réviseur d'entreprises Deloitte Audit a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2015161855/13.

(150179738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Zaragoza S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 98.256.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg lors de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 29 septembre 2015

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 Septembre 2015 que:

- L'Assemblée accepte la démission de:

* Madame Claudia Schweich, née le 1^{er} Août 1979 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnel au 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange avec effet immédiat.

* Monsieur Frank Rossi, né le 28 octobre 1966 à Mons (Belgique), en qualité d'administrateur, avec adresse professionnelle au 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange.

Aux fonctions d'administrateurs.

- L'Assemblée accepte la nomination de:

* Monsieur Diogo Alves de Oliveira, né le 14 Mars 1983 à Maceira de Cambra/Vale de Cambra (Portugal), ayant son adresse professionnelle au 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange avec effet immédiat.

* Mademoiselle Radia Taddrart, née le 17 novembre 1985 Epinal (France), ayant son adresse professionnelle au 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange avec effet immédiat.

Aux fonctions d'administrateurs.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 Décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 Septembre 2015.

Pour ZARAGOZZA S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015162633/29.

(150179020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

AAM Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 49.825,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 116.476.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de la Société prises en date du 12 mai 2015 que le mandat du réviseur d'entreprises Deloitte Audit a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2015161856/13.

(150179739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Acera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 62.850.

—
Il est porté à la connaissance de qui de droit que Madame Anne-Sophie Chenot, employée privée, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, est nommée représentant permanent de Lux Business Management Sàrl en remplacement de Monsieur Christian KNAUFF qui occupait jusqu'alors cette fonction, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1^{er} Octobre 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015161858/14.

(150179169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Haystack Ventures Advisors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.400,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, parc d'Activités Syrdall 2.

R.C.S. Luxembourg B 192.209.

—
En date du 18 septembre 2015 l'associé Jeffrey Daniel Oscodar a transféré l'intégralité de ses parts sociales, soit: 12.500 Parts Sociales de Classe A,

100 Parts Sociales de Classe B,

100 Parts Sociales de Classe C,

100 Parts Sociales de Classe D,

100 Parts Sociales de Classe E,

100 Parts Sociales de Classe F,

100 Parts Sociales de Classe G,

100 Parts Sociales de Classe H,

100 Parts Sociales de Classe I,

100 Parts Sociales de Classe J,

au nouvel associé Haystack Ventures International, LLC, société à responsabilité limitée, située à 16192 Coastal Highway, Lewes, Delaware 19958, County of Sussex, Etats-Unis, immatriculée au registre de commerce de Delaware sous le numéro 56116-75.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Haystack Ventures Advisors S.à r.l.
Représentée par Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant A

Référence de publication: 2015162146/27.

(150178834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Advanced Oeno Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 83.385.

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- qu'à compter du 1^{er} mai 2015, l'adresse du siège social de l'Associé, ABACUS CONSULTING LIMITED, enregistrée sous le numéro de société 8046, est la suivante: 2nd Floor, Building B, SNPF Plaza, Savalalo, Apia, Samoa

Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Pour Advanced Oeno Consulting S.à r.l.

Référence de publication: 2015161861/14.

(150178760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Advent Global Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 147.284.

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue le 30 Septembre 2015 a pris les décisions suivantes:

a) de renouveler:

- Monsieur Robert J. WHITE, (Président du Conseil) Advent Capital Management LLC, 1271 Avenue of Americas, 45th Floor, New York, NY 10020, USA;

- Monsieur Edward Caldwell DELK, Advent Capital Management LLC, 1271 Avenue of Americas, 45th Floor, New York, NY 10020, USA.

- Monsieur Kris HABER, Advent Capital Management LLC, 1271 Avenue of Americas, 45th Floor, New York, NY 10020, USA.

à la fonction d'administrateur de la société pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

b) de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour ADVENT GLOBAL FUND

Société d'investissement à Capital Variable

Fonds d'investissement spécialisé

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015161863/25.

(150179348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

AESI II Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 191.816.

Par résolutions prises en date du 14 septembre 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Michael Robert Kidd, avec adresse professionnelle au 44, Avenue J. F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat;

- nomination de Philippe Salpetier, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Référence de publication: 2015161864/15.

(150178731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Agrifin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 80.460.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 1^{er} septembre 2015

Les administrateurs décident, conformément à l'article 6 des statuts et à l'article 51, paragraphe 4, de la loi modifiée du 10 Août 1915, concernant les sociétés commerciales, de coopter

Madame Emilie GALLAIS née le 3 mai 1978 à Coutances (France) avec adresse professionnelle au 50 rue Charles Martel L-2134 Luxembourg, en qualité d'administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire M. Rob SONNENSCHNEIN.

Son mandat d'administrateur expirera lors de l'assemblée générale en 2017.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015161867/16.

(150178947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Ahrend Inrichten B.V., succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 44.979.

FERMETURE D'UNE SUCCURSALE

Il résulte des résolutions de l'établissement principal de droit étranger Ahrend Inrichten B.V. la décision de radier la Société au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015161868/11.

(150179754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

IEPS Trade Marks SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 200.422.

Extrait de l'acte constitutif de IEPS Trade Marks SCSp

En date du 2 octobre 2015, la société en commandite spéciale dénommée IEPS Trade Marks SCSp (la «Société») a été constituée par acte sous seing privé signé pour une durée illimitée. Le siège social de la Société se trouve au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Son associé gérant commandité est IEPS Group S.à.r.l., dont l'adresse est au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B-197075

L'objet de cette Société est d'investir, acquérir et prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans n'importe quel type de sociétés ou entités luxembourgeoises ou étrangères et acquérir par des participations, les contributions, les achats, les options ou de toute autre manière tout titre, droit, intérêts, brevet, marque et les licences ou d'autres biens que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, grever, vendre ou disposer de la même, en tout ou en partie, pour la contrepartie que la société en commandite jugera convenable.

La Société sera engagée par la seule signature de l'associé gérant commandité représenté par ses signataires dûment autorisés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Pour extrait conforme

Experta Corporate and Trust Services S.A., Luxembourg

42, rue de la Vallée

L-2661 Luxembourg

Référence de publication: 2015162180/27.

(150179864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Alcoa Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 118.012.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 90.117.

—
EXTRAIT

En date du 18 août 2015, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- Notification du changement de siège social de la société du 21-25 Allée Scheffer, 4^e étage, L-2520 Luxembourg au 11-13 Boulevard de la Foire, 4^e étage, L-1528 Luxembourg, avec effet au 1^{er} octobre 2015.

Luxembourg, le 22 septembre 2015.

Pour extrait conforme

G.J.A. Stassen

Gérant

Référence de publication: 2015161870/16.

(150179509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

ALLTEC Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 7.694.

—
Par lettres datées au 30 septembre 2015

- les administrateurs Messieurs Dominique Laval, François Tesch et Théo Worré ont mis leur mandat d'administrateur à disposition avec effet immédiat;

- le commissaire Grant Thornton Weber & Bontemps S.A. a mis fin à son mandat de commissaire avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement le 30 septembre 2015 que

- le nombre des administrateurs a été augmenté de 3 à 4;

- Messieurs Benoît Dourte, Marc Lauer, Christophe Pimenta et Clément Villaume, demeurant tous professionnellement à L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval, ont été nommés nouveaux administrateurs jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2016 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2015;

- la Fiduciaire Joseph Treis Sàrl, ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, a été nommée commissaire jusqu'à l'Assemblée générale de l'an 2016 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALLTEC PARTICIPATIONS S.A.

Référence de publication: 2015161872/21.

(150178786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Alpha Industrial Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 1, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 129.732.

—
AUSZUG

Nach dem heutigen Rücktritt als Verwaltungsratsmitglied von Herrn Louis FELICETTI, wird als neues Verwaltungsratsmitglied, Herrn Benjamin Lynggaard ANDREASEN, geboren am 20. April 1982 in Hillerød (Dänemark) und wohnhaft in L-9742 Boxhom - Maison 108B kooptiert. (Mandat bis zur ordentlichen Generalversammlung die im Jahre 2018 stattfindet)

Herr Benjamin Lynggaard ANDREASEN verpflichtet die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift mit einem andern Verwaltungsratsmitglied.

Berichtigung vom Namen des Kommissars: SCHUCHARDT-WEYMAN Henning wird verändert und wird fortan wie folgt sein: SCHUCHARDT Henning.

Luxemburg, den 02. Oktober 2015.

Référence de publication: 2015161873/17.

(150179012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Alres S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 119.321.

Suivant la résolution du Conseil d'Administration de ALRES S.à r.l. du 23 septembre 2015, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de ALRES S.à r.l. de 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 80 route d'Esch, L-1470 Luxembourg avec date d'effet au 28 septembre 2015.

Luxemburg, le 28 septembre 2015.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2015161874/12.

(150179024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Alux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 29, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 70.582.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 septembre 2015 au siège social de la société

1. L'Assemblée décide d'élire en qualité de dépositaire des 100 actions au porteur de la société, la société EUROPEAN FIDUCIARY OF LUXEMBOURG S.A R.L. (EFL), ayant son siège social au 2, Rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg représentée par Monsieur Troisfontaines John, né le 16 mars 1974 à Verviers (Belgique) et demeurant professionnellement au 2, Rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

ALUX S.A.

Référence de publication: 2015161876/15.

(150179240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Legg Mason Funds Global Series (Luxembourg), Fonds Commun de Placement.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Legg Mason Funds Global Series (Luxembourg), fonds commun de placement (in liquidation) was put into liquidation with effect on 27 November 2013.

The board of directors of the Management Company Legg Mason Investments (Luxembourg) S.A. has finalised and approved the closing of the liquidation by a circular resolution dated 28 September 2015.

The circular resolution dated 28 September 2015 has been deposited with the Registre du Commerce et des Sociétés in Luxembourg.

All liquidation proceeds have been paid out to the unitholders and no deposit to the Caisse de Consignation in Luxembourg was required.

The documents and accounts of the Fund will remain deposited at the offices of Citibank International plc (Luxembourg branch) for a period of 5 years.

Legg Mason Funds Global Series (Luxembourg), Fonds Commun de Placement (en liquidation) a été mis en liquidation avec effet au 27 novembre 2013.

Le conseil d'administration de la société de gestion Legg Mason Investments (Luxembourg) S.A. a finalisé et approuvé la clôture de la liquidation par une résolution circulaire datée du 28 Septembre 2015.

La résolution circulaire datée 28 Septembre 2015 a été déposée au Registre du commerce et des Sociétés.

Tout le produit de liquidation a été payé aux porteurs de parts et aucun dépôt à la Caisse de Consignation n'a été requis.

Les livres et les documents sociaux du Fonds seront déposés auprès de Citibank International plc (Luxembourg branch) pour une période de 5 ans.

Legg Mason Investments (Luxembourg) S.A.
Référence de publication: 2015162237/27.
(150179049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

ANAUDINE Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 156.290.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que Madame Anne-Sophie Chenot, employée privée, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, est nommée représentant permanent de Lux Business Management Sàrl en remplacement de Monsieur Christian KNAUFF qui occupait jusqu'alors cette fonction, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1^{er} Octobre 2015.

Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2015161879/14.
(150179168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

AR Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 200.435.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- Monsieur CHAIGNEAU Régis, architecte, demeurant au 49 rue des Vignobles à F-57480 Contz-les-Bains (France),
- Madame SOLMUS Eylem, gérante de société, demeurant au 8 rue des Trêches à F-57070 Metz (France).

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "AR CONSTRUCTION Sàrl".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de construction générale et tous travaux de génie civil, de plafonnages, de façade et d'aménagement extérieur.

La société pourra effectuer toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-€), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- €) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat, leur rémunération (s'il en est) et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Régis CHAIGNEAU, susdit, cinquante parts	50
2) Eylem SOLMUS, susdite, cinquante parts	50
Total: Cent parts sociales	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que le capital au montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est désormais à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent soixante-dix euros (770,- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Est nommé gérant technique, pour une durée illimitée:
* Monsieur CHAIGNEAU Régis, architecte, demeurant au 49 rue des Vignobles à F-57480 Contz-les-Bains (France),
- Est nommée gérante administrative, pour une durée illimitée:
* Madame SOLMUS Eylem, gérante, demeurant au 8 rue des Trêches à F-57070 Metz (France).

La société est engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: CHAIGNEAU, SOLMUS, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 25 septembre 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 30613. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Référence de publication: 2015161883/68.

(150180153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Capital Power Credit Services (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 171.507.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 29 septembre 2015

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2016:

Administrateurs de catégorie A

- Monsieur Bryan DeNeve, dirigeant d'entreprise, né le 15 juillet 1965 à Edmonton (Canada), demeurant au 175 Calhagan Drive SW, Edmonton, Alberta T6W 0G6, Canada
- Monsieur Anthony SCOZZAFAVA, dirigeant d'entreprise, demeurant professionnellement à 1200, 10423 - 101 Street NW, Edmonton, Alberta, Canada T5H 0E9.

Administrateurs de catégorie B

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, Président.
- Monsieur Gerdy ROOSE, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

- Monsieur Murad IKHTIAR, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2016:

AUDIEX S.A., 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Référence de publication: 2015161943/26.

(150179580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Art Investments International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 88.560.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Bertrange le 21 avril 2014 à 10 heures

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur des sociétés CRITERIA S.à.r.l. et PROCEDIA S.à.r.l., 10B rue des Mérovingiens, L-8070 BERTRANGE et de Monsieur Gabriel JEAN demeurant professionnellement 10B rue des Mérovingiens, L-8070 BERTRANGE a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2020.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de Commissaire aux comptes de la société MARBLEDEAL Luxembourg S.à r.l., 10B rue des Mérovingiens, L-8070 BERTRANGE a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2020.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Bertrange en date du 21 avril 2014 à 11 heures

Il résulte dudit procès-verbal que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Gabriel JEAN demeurant professionnellement 10B rue des Mérovingiens, L-8070 BERTRANGE.

En qualité d'administrateur-délégué, Gabriel JEAN aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Bertrange, le 21 avril 2014.

Pour ART INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2015161887/24.

(150179180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Babson Global Credit Fund (Lux) SCSp, SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 199.579.

Suivant la résolution du Conseil d'Administration de Babson Global Credit Fund (LUX) SCSp, SICAV-SIF du 28 septembre 2015, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de Babson Global Credit Fund (LUX) SCSp, SICAV-SIF de 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 80 route d'Esch, L-1470 Luxembourg avec date d'effet au 28 septembre 2015.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2015161897/14.

(150178753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Bengals S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.480.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société, par décision du 24 septembre 2015, a décidé d'accepter la démission de Jabir Chakib en tant que gérant de la Société, avec effet au 30 septembre 2015.

L'associé unique a décidé de nommer la personne suivante en tant que gérant de la Société avec effet au 30 septembre 2015 et pour une durée indéterminée:

- Juliette Caliste, résidant professionnellement au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Bengals S.à r.l.

Référence de publication: 2015161903/16.

(150179640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Babson GPC GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 199.270.

Suivant la résolution du Conseil d'Administration de Babson GPC GP S.à r.l. du 28 septembre 2015, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de Babson GPC GP S.à r.l. de 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 80 route d'Esch, L-1470 Luxembourg avec date d'effet au 28 septembre 2015.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2015161898/12.

(150178751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Baker Hughes International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 183.692.

M. Alexander Li-Kung Peng a démissionné de son poste de gérant avec effet au 2 septembre 2015.

Avec effet au 2 septembre 2015, M. Joe W. Ballew ayant comme adresse le 4000 Bent Creek Road, McKinney, TX 75071, Etats-Unis d'Amérique, a été nommé gérant de la société pour un mandat à durée indéterminée.

Au 2 septembre 2015, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Mme Constanze Guthier-Brown,
- M. Marc Feider, et
- M. Joe W. Ballew

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Baker Hughes International Holdings S. à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2015161900/19.

(150179149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

CPR Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 189.795.

Extrait des résolutions prises par voie de résolution circulaire en date du 1^{er} octobre 2015

En date du 1^{er} octobre 2015, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Jean-Pierre Michalowski en qualité d'administrateur, avec effet au 18 septembre 2015,

- d'accepter la démission de Monsieur Jean-François Abadie en qualité d'administrateur, avec effet au 30 septembre 2015,

- de coopter Madame Nadine Lamotte, 90 Boulevard Pasteur, 75015 Paris, France, sous réserve de l'agrément de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, avec effet au 1^{er} octobre 2015 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle prévue en 2016, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre Michalowski, démissionnaire,

- de coopter Madame Emmanuelle Court, 90 Boulevard Pasteur, 75015 Paris, France, sous réserve de l'agrément de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, avec effet au 1^{er} octobre 2015 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire prévue en 2016, en remplacement de Monsieur Jean-François Abadie, démissionnaire.

Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CPR Invest

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015161992/23.

(150179474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Banque Internationale à Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 6.307.

Le Conseil d'administration de la Banque Internationale à Luxembourg du 13 janvier 2015 a nommé Monsieur Yves Baguet, avec adresse professionnelle 69 route d'Esch - L-2953 Luxembourg, comme membre du Comité de direction de la banque avec effet au 8 février 2015.

Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Banque Internationale à Luxembourg

Société anonyme

Marjorie Fever / Simone Wallers

Head of Litigation / Manager

Référence de publication: 2015161902/15.

(150178951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Blackstone Perpetual Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.387.387,01.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 173.008.

Extrait du contrat de cession des parts sociales

Avec effet au 25 septembre 2015, Stichting Administratiekantoor Perpetual a transféré 674,892 parts sociales de classe J à Perpetual Management Investment II L.P., une limited partnership existant sous les lois des Iles Caïmanes, ayant son siège social au 190, Elgin Avenue, KY1-9005 Georgetown, Grand Cayman, Iles Caïmanes, enregistrée auprès du Registrar of Limited Partnerships, Cayman Islands sous le numéro WK-71186.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015161906/16.

(150178964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Danube JointCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 415.905,28.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.926.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la société en date du 30 septembre 2015

Il a été décidé de reclasser les gérants de la Société en gérants de catégorie A1 et gérants de catégorie B2 avec effet immédiat, à savoir:

- Monsieur Ben Burton, né le 29 mars 1980 à Jersey (Jersey), ayant son adresse professionnelle au 28-30 The Parade, JE1 1ZZ St Helier, Jersey, Îles anglo-normandes, gérant de catégorie A1;
- Monsieur David Hazzard, né le 5 Octobre 1966 à Leeds (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 28-30 The Parade, JE1 1ZZ St Helier, Jersey, Îles anglo-normandes, gérant de catégorie A1;
- Monsieur Andrew Le Gal, né le 17 Novembre 1976 à Jersey (Jersey), ayant son adresse professionnelle au 28-30 The Parade, JE1 1ZZ St Helier, Jersey, Îles anglo-normandes, gérant de catégorie A1;
- Madame Carla Maria Alves Silva, née le 13 Septembre 1974 à São Salvador - Mirandela (Portugal), résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, gérant de catégorie B2;
- Monsieur Michel Lenoir, né le 2 Juillet 1961 à Saint-Mard (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, gérant de catégorie B2;

- Monsieur Chokri Bouzidi, né le 10 mai 1964 à Bousalem (Tunisie), ayant son adresse professionnelle au 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, gérant de catégorie B2.

Référence de publication: 2015161999/23.

(150179732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Baek-Immo Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 122.279.

Suivant la résolution du Conseil d'Administration de Baek-Immo SICAV-FIS en date du 9 septembre 2015, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de Baek-Immo SICAV-FIS de 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 80 route d'Esch, L-1470 Luxembourg avec date d'effet au 28 septembre 2015.

Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2015161911/12.

(150178843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Baltamon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 141.663.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers que les fonctions de la société Amicorp Luxembourg S.A., agent domiciliataire, ayant son siège social au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 49731, en tant que agent dépositaire des actions au porteur de la Société ont été terminées en date du 23 septembre 2015.

Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Baltamon S.A.

Représentée par Gilles Duroy

Administrateur

Référence de publication: 2015161912/17.

(150179129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Corestate Capital Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 199.780.

Auszug aus den Aufsichtsratsbeschlüssen der Gesellschaft vom 23. September 2015

Es geht aus den Aufsichtsratsbeschlüssen der Gesellschaft hervor, dass:

- Herr Sascha Wilhelm, mit Geschäftsanschrift 35, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- Herr Daniel Schoch, mit Geschäftsanschrift 35, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; und
- Herr Thomas Landschreiber, mit Geschäftsanschrift 35, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

als Vorstandsmitglieder (administrateurs) der Gesellschaft, mit Wirkung vom 30. September 2015, bis zum 31. Dezember 2018 ernannt wurden.

Des Weiteren geht aus den Aufsichtsratsbeschlüssen hervor, dass das Mandat von Herrn Matthias Sprenger, mit Geschäftsanschrift 35, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, als Einzelvorstand (administrateur unique) der Gesellschaft, nicht erneuert wird und mit Wirkung vom 30. September 2015 abläuft.

Der Vorstand der Gesellschaft besteht mit Wirkung vom 30. September 2015 aus folgenden Vorstandsmitgliedern:

- Herrn Sascha Wilhelm, Vorstandsmitglied;
- Herrn Daniel Schoch, Vorstandsmitglied; und
- Herrn Thomas Landschreiber, Vorstandsmitglied.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Corestate Capital Holding S.A.

Unterschrift

Ein bevollmächtigter Vertreter

Référence de publication: 2015161955/25.

(150179313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Baltikums Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 171.575.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, tenue le 5 août 2015, que la liquidation de la société, décidée en date du 12 juin 2015 a été clôturée et que la société BALTIKUMS Luxembourg S.A. a définitivement cessé d'exister.

Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Pour: BALTIKUMS Luxembourg S.A.

Société anonyme liquidée

Pour le Liquidateur: Audit and Trust S.à r.l.

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Référence de publication: 2015161913/19.

(150180036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

IP Network Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 153.095.

—
EXTRAIT

Dépôt rectificatif du dépôt L150157186 déposé le 25/08/2015

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 7 mai 2015 que:

1. L'assemblée décide de reconduire les mandats des trois administrateurs suivants:

- Madame Nelly NOEL, née le 26.10.1946 à Esch-sur-Alzette et demeurant 121, Rue du Rollingergrund L-2440 Luxembourg

- Madame Anne-Sophie GREDEN, née le 25.03.1979 à Messancy et demeurant 4A, Rue de l'Ouest L-2273 Luxembourg

- Monsieur Roger GREDEN, né le 28.10.1953 à Arlon et demeurant 4A, Rue de l'Ouest L-2273 Luxembourg

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2021.

2. L'assemblée décide de reconduire le mandat de l'administrateur-délégué Monsieur Roger Greden, né le 28.10.1953 à Arlon et demeurant 4A, Rue de l'Ouest L-2273 Luxembourg

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2021.

3. L'assemblée décide de nommer en tant que commissaire aux comptes la société Ametis Development SA avec siège social à L-2273 Luxembourg, 4A, rue de l'Ouest, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B88907.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2021.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015162194/23.

(150179186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.
